Fels, Edmond
L'imperlialisme francais

COMTE DE FELS

’IMPÉRIALISME FRANÇAIS



BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS | NANCY
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS | RUE DES GLACIS, 18

1916

Prix : 2 francs

L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS

COMTE DE FELS

L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS

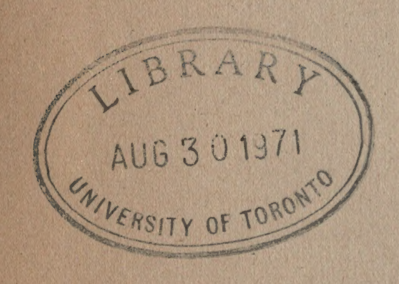


BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

1916


LIBRARY
AUG 30 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS

I

L'IMPÉRIALISME ET LA GUERRE ACTUELLE

Le terme d'impérialisme est passé dans la langue courante avec un sens généralement péjoratif, car on l'emploie surtout pour qualifier la politique du Gouvernement de Berlin en l'opposant aux méthodes de la République Française. Pour la grande majorité de nos hommes d'État et de nos publicistes, l'impérialisme représente une politique de conquêtes et d'asservissement des peuples dont l'Allemagne aurait le monopole, tandis que la France ne rêverait d'apporter au monde, lorsqu'elle intervient dans ses affaires, qu'émancipation et liberté. Les mêmes politiciens qui se font des questions extérieures une image aussi simple que leur intelligence n'ont-ils pas, à une époque toute récente, préconisé la pénétration pacifique au Maroc par des escouades de médecins et de philanthropes ? L'histoire nous enseigne cependant que toute pénétration pacifique dans un pays étranger, si l'on ne peut l'appuyer à un moment donné par la force des armes, doit fatalement aboutir à une honteuse reculade. C'est ainsi que nous avons perdu l'Égypte pour avoir refusé de coopérer à l'expédition des Anglais contre Arabi Pacha, et aussi que nous avons été contraints nous-mêmes, pour posséder le Maroc, après l'avoir *pénétré pacifiquement,* de le conquérir par les armes.

En réalité, et n'en déplaise aux écrivains qui cherchent à égarer l'opinion publique de notre pays, en lui

représentant sous un faux jour sa politique, la France, depuis le Congrès de Berlin de 1878, orientée par Jules Ferry vers la conquête d'un empire d'outre-mer, la France poursuit une politique d'impérialisme.

Si elle y a trouvé des mécomptes, c'est qu'elle ne l'a pas suivie consciemment et résolument, avec une méthode scientifique. Les hommes qui avaient imaginé cette politique n'ont jamais eu le courage de l'avouer et de la définir ; ils rencontraient dans le Parlement des adversaires qui les précipitaient du pouvoir sous prétexte de combattre cette politique, alors qu'eux-mêmes n'en suivaient pas d'autre lorsqu'ils avaient conquis le ministère, seul but véritable de leur ambition.

Examinons tout d'abord ce qu'il faut entendre exactement par ce terme d'impérialisme.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de la forme constitutionnelle intérieure d'un État. Le Gouvernement qui a créé l'empire le plus célèbre dans l'univers est celui d'une république, d'un peuple républicain entre tous, à qui Virgile a dédié le vers fameux :

Tu regere imperio populos Romane memento.

L'empire français actuel a été constitué par une République parlementaire qui a annexé ou conquis des territoires immenses et soumis à sa domination, par la force des armes, les peuples de la Tunisie, du Tonkin, de l'empire d'Annam, de l'Indo-Chine, de Madagascar, du Soudan, du Congo, du Maroc, etc.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord, République fédéraliste, ont fondé toute leur politique extérieure, depuis cent ans, sur le principe de Monroe qui n'est autre chose qu'une doctrine d'impérialisme panaméricain. La guerre qu'ils ont si vigoureusement menée contre l'Espagne en 1898, et dans laquelle cette puissance a perdu ses colonies de Cuba et des Philippines,

nous apparaît comme une guerre nettement impérialiste par ses résultats. L'impérialisme de la République des États-Unis s'était déjà affirmé par son opposition à toute intervention française en Amérique, qu'elle fût belliqueuse et napoléonienne au Mexique, républicaine et pacifiste à Panama.

L'Angleterre, qui est placée sous le sceptre d'un roi constitutionnel, a étendu son empire dans le monde entier. Elle règne sur les Indes, l'Australie, le Cap, le Canada, etc. *Elle possède l'empire des mers.*

L'Italie, la dernière née des grandes nations européennes, n'a pas tardé, avec ses ambitions coloniales hâtives, ses revendications territoriales formulées au nom de l'irrédentisme, ses vues orientales non dissimulées, à afficher une politique impérialiste pour laquelle on trouve remplis de complaisance des hommes d'État français, qui semblent ignorer que, sur certains points, l'ambition de l'Italie ne peut se réaliser qu'aux dépens de nos traditions.

Le Japon, si récemment introduit dans le concert des grandes puissances, a inauguré, par deux guerres victorieuses contre la Chine et la Russie, une politique impérialiste qui en a fait l'arbitre de l'Extrême-Orient.

Que dire de la Russie qui, dans son effort pour arriver à la mer libre, n'a cessé de reculer ses frontières, menaçant successivement, depuis un siècle, la Suède, la Turquie, l'Angleterre, la Perse, la Chine, le Japon, l'Autriche-Hongrie ? Ne prétend-elle pas à une sorte de protectorat sur tous les peuples de race slave ? A combien de réflexions et d'observations ne serait-on pas entraîné par l'étude du développement de cet impérialisme ? Nous n'en voulons présenter qu'une, en la dédiant à nos pacifistes, à nos apôtres du principe des nationalités et de l'émancipation des peuples. La voici :

Une des premières manifestations de la politique pan-

slaviste russe a été la guerre entreprise par Alexandre II, en 1877, contre la Turquie, guerre où une victoire complète aurait à la fois libéré les peuples balkaniques du joug ottoman et placé sur la tête du Tsar libérateur la couronne des empereurs de Byzance.

De ce beau rêve, une faible partie fut réalisée : l'émancipation, incomplète d'ailleurs, de la Bulgarie. L'histoire actuelle nous révèle combien la politique d'émancipation des peuples, si populaire dans le Parlement français, a réussi à la Russie et de quelle reconnaissance est capable un peuple balkanique émancipé [1] !

Le Congrès de Berlin, qui a réglé les questions soulevées par cette guerre russo-turque de 1877-1878, a ouvert la porte aux ambitions germaniques orientales, en procurant la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche, et a déclanché la politique impérialiste de la France qui reçut en même temps l'investiture officieuse de la Tunisie.

Depuis lors, l'Autriche-Hongrie, devenue le satellite de l'Allemagne, nous apparaît, avec quelle évidence pour ceux qui suivent le duel diplomatique de l'Autriche et de la Russie depuis quarante ans, comme son agent provocateur et sa pointe d'avant-garde pour toutes les questions balkaniques et orientales.

Quant à l'Allemagne, poursuivant un plan de politique impérialiste plus complet et plus grandiose qu'aucune des nations dont nous venons de parler, décidée à établir sa domination sur tous les peuples de race germanique, elle a rêvé aussi de donner à cette grande nation allemande l'hégémonie sur tous les autres peuples du monde, et d'arracher l'*empire des mers à l'Angleterre*.

(1) Cette remarque n'atteint en rien l'héroïque Serbie.

Avec quelle méthode scientifique, quel génie d'organisation, quelle duplicité dans la préparation, quelle férocité dans l'exécution elle a cherché la victoire lorsqu'elle a brusquement abattu les cartes et dévoilé son jeu : c'est l'histoire tragique que nous vivons en ce moment.

En vérité, de quelque côté que l'on tourne les yeux depuis 1877 jusqu'à l'heure présente, l'histoire ne nous offre qu'une série de guerres provoquées par l'ambition ou le conflit des politiques impérialistes de toutes les grandes nations. Il y aurait donc une hypocrisie ridicule à nier l'évidence des faits. L'Allemagne, seule, montre une franchise cynique dans l'aveu du but qu'elle poursuit, magistralement exposé, peu de jours avant la guerre, par le prince de Bülow dans son livre *La Politique allemande.*



Cet aperçu sommaire nous permet de reconnaître, dans l'impérialisme, *l'affirmation de la volonté d'un peuple d'étendre sa domination et son influence au delà de ses frontières.*

Cette volonté qui existe chez tous les grands peuples chefs de races, excepté chez les Chinois, se manifeste d'une façon plus ou moins efficace, suivant que leur constitution, leur politique intérieure, leur culture intellectuelle et leur santé morale en favorisent ou en contrarient le développement. Un ministre célèbre a dit : « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. » On peut de même affirmer que la politique intérieure d'un pays est fonction de sa politique extérieure et que les méthodes de la conduite de l'État à l'intérieur de ses frontières doivent justifier, en lui donnant toute la force nécessaire, son ambition d'expansion à l'extérieur.

Il est non moins certain que si l'impérialisme chez les

différents peuples reçoit la même définition, il obéit, dans la pratique, à des visées très dissemblables, provenant de toutes les contingences objectives et subjectives qui en modifient l'application pour chaque nation. Les conceptions impérialistes s'adaptent au tempérament de chaque peuple, à la nature de sa civilisation, à l'idée qu'il conçoit de sa mission dans le monde, au but qu'il poursuit en cherchant à étendre ses possessions et ses zones d'influence et, au point de vue objectif, elles varient encore immensément par les progrès matériels et économiques qu'elles réalisent chez les peuples dominés, par l'idéal de culture qu'elles propagent, en un mot par la civilisation dont elles appliquent les principes et répandent les bienfaits en dehors de leurs frontières.

L'étude approfondie de l'impérialisme chez les grandes nations n'étant pas notre but essentiel, nous nous contenterons de présenter ici quelques réflexions générales sur les impérialismes anglais, allemand et français. Nous négligeons de parler de la civilisation slave qui ne paraît pas avoir l'ambition d'être exportée hors des limites de l'immense Empire moscovite. Il nous paraît également inutile de nous appesantir sur la civilisation américaine, qui nous apparaît comme un dérivé de l'anglo-saxonne, avec une accentuation plus démocratique, et sur la civilisation italienne, parce qu'elle ne comporte aucun élément qu'on ne trouve représenté dans la civilisation française. Quant à la civilisation nipponne qui a emprunté sa force de propagation aux méthodes scientifiques de l'Occident, son étude n'infirmerait en rien les considérations que nous devons nous contenter de développer ici.

* * *

Les Allemands qui, dans la guerre actuelle, ont choisi

la Russie pour leur premier adversaire, proclament maintenant que leur principal ennemi est l'Angleterre, et que la lutte entre le germanisme et le slavisme passe au second plan, à côté du conflit réel déchaîné pour l'empire des mers. Appréciation parfaitement juste, car, seul, l'empire des mers peut assurer l'empire du monde à la nation qui le détient, et c'est bien l'empire du monde auquel aspirait la convoitise germanique. Mais, dès lors, les Allemands affectent de s'indigner que la moitié de l'univers ait pris les armes contre eux et que les Français, les Russes, les Italiens et les Japonais combattent pour la gloire de l'impérialisme britannique. Leur indignation vraie ou fausse n'est nullement justifiée, mais il est indéniable que le monde civilisé préfère le *Rule Britannia* au *Deutschland über alles,* et voici pourquoi.

L'impérialisme allemand se caractérise par l'opinion que le peuple allemand est le peuple suprême, que l'Allemagne est au-dessus de tout; que son devoir est de conduire l'humanité, que c'est un péché contre sa mission que de ménager les peuples qui lui sont inférieurs. La liberté des autres nations ne doit être que celle que l'Allemagne leur octroiera (Discours du chancelier de l'Empire, du 19 août 1915). Les peuples conquis ne sont ni assimilés ni associés au peuple conquérant; ils sont asservis. Voilà l'idéal proposé par l'Allemagne et déjà illustré depuis cent ans par le sort qu'elle a réservé aux Polonais, aux Danois, aux Alsaciens et aux Lorrains. Les exemples qu'elle a donnés, les théories qu'émettent ses penseurs et ses hommes d'État offrent une parfaite concordance.

Dès lors, quelle impression peut produire sur le monde civilisé la déclaration que l'Allemagne a engagé la lutte actuelle pour arracher à l'Angleterre l'empire des mers, en vue de faire bénéficier tous les peuples de l'univers de la liberté maritime?... Pourquoi — disent les Allemands

— le monde accepterait-il que l'empire des mers appartînt à l'Angleterre et s'insurge-t-il contre le militarisme prussien, sans formuler aucune plainte contre le marinisme anglais? La raison en est bien simple et la réponse à cette objection est tout entière dans la différence entre l'impérialisme allemand et l'impérialisme britannique.

Celui-ci n'est pas comme celui-là une conception *a priori* sortie tout armée du cerveau de la « Kultur teutonne ». C'est une création expérimentale, une construction à laquelle chaque génération de commerçants, de navigateurs et d'hommes d'État apporte une nouvelle assise depuis trois siècles. Certes, la brutalité de la conquête armée n'a pas été étrangère à la formation de cet immense empire; certes, l'orgueil d'une nation isolée dans son insularité n'a pas toujours été pitoyable aux populations asservies; certes, l'implacable dureté d'une supériorité navale incontestable n'a pas toujours su fléchir devant les concessions que l'humanité réclamait en faveur de petites nations; mais cependant, l'esprit de liberté qui est le fondement des institutions civiles et politiques de la Grande-Bretagne a peu à peu animé les conceptions de sa politique impériale. Son hégémonie maritime apparaît aux yeux du monde civilisé comme une garantie de la liberté des mers autrement positive que la chimère d'une indépendance maritime soumise au bon vouloir de l'Empire allemand! Ce même esprit libéral inspire ses relations avec ses colonies depuis qu'elle a subi et médité les leçons de la guerre de l'Indépendance américaine. La large autonomie accordée à l'Australie et au Canada a été concédée au Transvaal au lendemain même de la conquête. Enfin, la guerre actuelle a mis en un saisissant relief le loyalisme inspiré aux Français du Canada, aux Hollandais du Cap et aux rajahs de l'Inde par la politique impérialiste de l'Angleterre.

Il y a donc des raisons péremptoires pour que l'univers subisse avec patience, et même avec une certaine complaisance, l'hégémonie maritime et coloniale anglo-saxonne et se révolte contre la menace de l'impérialisme allemand.

Pour ce qui est de la civilisation française, la sympathie qu'elle inspire à tous les peuples, et notamment à ceux qu'elle a le plus récemment annexés à son empire, nous est révélée par le concours chevaleresque qu'ils lui ont apporté à l'heure du péril.

La France est le seul pays qui encadre sous ses drapeaux une légion étrangère, c'est-à-dire une troupe formée uniquement d'étrangers qui s'engagent à verser leur sang pour notre patrie.

Cette légion, qui compte environ 10.000 soldats en temps de paix, en a recruté une trentaine de mille au moment où l'Allemagne nous a déclaré la guerre. Trente mille citoyens de toutes les parties du monde ont protesté contre l'infâme agression de l'Allemagne en acceptant de mourir à l'ombre de la bannière tricolore pour empêcher le triomphe de la Kultur teutonne. Bien mieux, à l'heure où nous écrivons, plus de 170.000 soldats appartenant à toutes les races de notre empire : Algériens, Tunisiens, Marocains, Sénégalais, Soudanais, Congolais, Tonkinois, Océaniens, Annamites, Indo-Chinois, ont déjà offert le sacrifice de leur vie pour leur nouvelle patrie. Une pareille manifestation de loyalisme dispense de tout commentaire à l'égard de la supériorité de la civilisation qui inspire de tels dévouements et de tels héroïsmes.

Une cause qui, au moment d'un péril mettant en jeu l'existence même de l'empire, procure à la France de tels défenseurs guerriers, ne mérite-t-elle pas, en temps de paix, d'être encouragée, développée, portée à son maximum de puissance et d'énergie vitale? La politique

de ce pays ne doit-elle pas se plier avec souplesse à toutes les nécessités d'une expansion qui lui rapporte, dès la paix, des avantages économiques incalculables, et à l'heure du danger, l'appoint d'une armée invincible ?

*
* *

Parmi tant de causes qui ont déchaîné la guerre mondiale, personne ne met en doute qu'elle n'ait pour origine directe l'antagonisme de deux politiques impérialistes que l'on appelle communément le « pangermanisme » et le « panslavisme ».

La guerre est devenue inévitable à partir du jour où les populations serbe, bulgare et grecque, s'étant révoltées contre l'oppression de l'Islam turc, ont remporté une victoire que n'avait pas prévue la diplomatie austro-allemande et qui signifiait pour celle-ci la fin du rêve d'une poussée germanique vers l'Est, qui était l'un des buts principaux de sa politique. La défaite de la Turquie, conséquence des événements militaires de 1912-1913, était un très grave échec pour le germanisme à qui une masse sud-slave, en mesure de s'organiser puissamment, barrait désormais la route de l'Orient. Le rêve de Salonique, port autrichien, c'est-à-dire allemand, s'évanouissait à tout jamais et le fameux chemin de fer de Bagdad n'était plus cette route mondiale vers les Indes, entièrement soumise, sur tout son parcours, à l'hégémonie allemande, grâce à la vassalité de l'Empire ottoman. « Le germanisme, a écrit M. Jean Brunhes dans une remarquable étude géographique de la guerre actuelle [1], a tenté une double revanche, en dissociant le bloc des alliés balkaniques, en excitant la Bulgarie à se jeter sur la Serbie et la Grèce et, d'un autre côté, en

(1) *Correspondant* du 10 octobre 1915.

créant une Albanie destinée par excellence, dans l'esprit de ses parrains, à être anti-serbe et anti-grecque et à devenir de plus en plus autrichienne. Mais cette double politique s'est retournée contre ses auteurs, aboutissant d'une part à la défaite des Bulgares, et d'autre part à la fuite peu glorieuse du prince féodal allemand Wilhelm von Wied (1914). C'était la jonction territoriale de l'Empire de l'Islam et de l'Empire du Kaiser déjouée. C'était cette grande coulée rêvée du germanisme industriel et politique, qui devait s'épandre sans interruption ni obstacle jusqu'à Bagdad et au Golfe Persique, définitivement barrée. Et cela, par la faute, par la faute principale de la Serbie ! Il fallait au germanisme une revanche nouvelle. »

Cette revanche, l'Allemagne ne s'est pas décidée, du premier coup, à la gagner avec ses propres troupes. Après avoir échoué dans une tentative de se la procurer au moyen de l'agression du roi Ferdinand de Bulgarie contre ses alliés de la veille, elle a confié le soin de réaliser une seconde tentative à l'Autriche-Hongrie. Celle-ci, docile partenaire, cherche une querelle d'Allemand à la Serbie et lance son ultimatum du 23 juillet 1914. Si la Russie reste tranquille, si elle dévore silencieusement ce nouvel affront et laisse perpétrer l'attentat audacieusement préparé contre le petit État slave, c'en est fait non seulement de son prestige en Orient, mais c'est l'échec définitif de sa politique sud-orientale, c'est la Méditerranée à jamais fermée pour elle, c'est, en un mot, un désastre pour l'impérialisme slave, c'est le triomphe de l'impérialisme germanique. Et voilà pourquoi, à la fin de juillet 1914, la Russie mobilise, donnant au Kaiser allemand l'impression nette et profonde que cette fois elle ne reculera pas et que la grande partie va se jouer.

Pendant quelques jours de fièvre les diplomaties

s'évertuent à trouver une solution pacifique. Peines perdues. L'inéluctable se produit, et le monde, qui ne croyait plus à la guerre, voit les deux masses germanique et slave engager une lutte sans merci, dont l'enjeu est la victoire d'un impérialisme sur un autre.

Ce n'est pas le but de cette étude de rechercher si ce conflit aurait pu être évité ou simplement retardé. Sans doute celui qui l'a déchaîné le jugeait-il inévitable et a-t-il choisi l'heure qu'il estimait la plus favorable pour remporter la victoire.

Ce qui nous importe, et ce que nous voulons rechercher maintenant, c'est comment la France s'est trouvée entraînée à prendre les armes pour une cause qui n'était pas essentiellement la sienne, et d'examiner si la politique qu'elle suivait la met en mesure de retirer de la guerre où elle se trouve engagée, en cas de victoire, des avantages proportionnés aux sacrifices immenses qu'elle aura consentis et supportés.

Tout d'abord nous remarquerons que la politique de la République dans la période qui a précédé la crise mondiale actuelle n'est, pour ainsi dire, qu'une politique impérialiste intermittente. Beaucoup de Français seront sans doute surpris qu'on puisse voir même un soupçon d'impérialisme dans les manifestations élaborées à l'Élysée et au Quai d'Orsay depuis la conclusion de l'alliance franco-russe en 1891. Et cependant nous devons avouer que, si à leurs yeux cette politique est empreinte d'hésitations, de timidité et surtout de contradictions qui la paralysent, elle est considérée par les étrangers, et leur thèse n'est pas tout à fait dénuée d'arguments, comme une conception insatiable d'ambition, avide d'étendre démesurément l'empire français sur les continents et les mers, viciée par une mégalomanie qui inquiète nos rivaux et exaspère nos ennemis.

Un Français pourra reprocher à cette politique de

poursuivre des buts différents et contradictoires. Elle perd de vue la seule acquisition territoriale qui importe vraiment à la France, c'est-à-dire la reprise de l'Alsace-Lorraine, avec la frontière naturelle du Rhin. D'autre part, tout en poursuivant des conquêtes coloniales de plus en plus vastes, elle renonce bénévolement tantôt à des traditions comme le protectorat des catholiques en Orient (1), qui lui valait de véritables colonies, peuplées, prospères, de plein rapport, tantôt, et dans le même ordre d'idées, à des situations acquises et privilégiées, comme celle que nous occupions en Égypte.

On nous objectera, sans doute, que, au cours de la conquête de son immense empire d'outre-mer, la France ne cessait, par des alliances habilement conclues, d'assurer la protection de ses frontières terrestres contre une agression allemande. Oui, sans doute, les traités ou ententes avec la Russie, l'Angleterre et l'Italie avaient pour but de fortifier une position défensive, et, par un équilibre heureux des forces européennes, de garantir la paix. L'événement a prouvé qu'il ne suffit pas de se déclarer pacifiste pour éviter la guerre ! L'Histoire la plus récente nous enseigne qu'un peuple engourdi dans le bien-être du rêve pacifiste s'expose à son réveil à perdre son indépendance. Elle démontre encore qu'une nation libre doit se faire une opinion exacte du but principal assigné à sa politique et subordonner à la réalisation de ce but toutes les considérations ou les tentations qui pourraient l'entraîner dans une autre direction.

Est-ce là le principe suprême de la politique française depuis le Congrès de Berlin, principe appliqué virilement et sans défaillance par les gouvernements successifs,

(1) Nous n'entendons pas affirmer que la France ait jamais renoncé officiellement à son protectorat en Orient, mais quelle mauvaise grâce elle met à l'exercer et combien la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège est-elle néfaste pour l'avenir de ce protectorat !

principe proclamé du haut de la tribune par les hommes d'État, principe enseigné par les professeurs dans les écoles, principe inculqué et comme inoculé à toute la nation par les publicistes et les directeurs de l'opinion ?

Qui oserait le prétendre ?

L'exemple le plus frappant du désaccord entre notre politique intérieure et l'extérieure n'est-il pas la non-constitution de l'armée spéciale qui était indispensable pour la conquête et la défense d'un empire colonial ? Les principes de notre Gouvernement s'opposaient absolument à la formation de cette armée indépendante de l'armée nationale. Celle-ci était constituée uniquement pour la défense de nos frontières terrestres, et il fallait désorganiser ses formations pour chaque expédition coloniale. La peur de l'armée de métier hantait la République, dont l'existence eût paru menacée par cet essai de militarisme.

Et, d'autre part, comment nier la force du sentiment national pour une expansion impérialiste puisque, malgré tous les obstacles créés par l'état d'esprit parlementaire, nous avons réussi à constituer cet empire colonial ?

Il y avait donc dans notre race un sentiment si profond de la nécessité vitale pour le pays d'une politique impérialiste qu'elle se réalisait par à-coups, sans être soutenue, comme elle aurait mérité de l'être, par une conception appropriée de la politique intérieure.

*
* *

Par quel enchaînement une politique impérialiste, entachée de quelque mégalomanie, n'étant pas appuyée sur une force armée suffisante ni soutenue par une direction ferme et éclairée, nous a-t-elle logiquement conduits à être englobés dans le conflit actuel ?

La principale erreur de notre impérialisme, celle qui

devait déchaîner les conséquences les plus funestes, a été l'entreprise marocaine, telle qu'elle a été conçue par M. Delcassé. On sait qu'un traité de partage du Maroc, contraire à toutes les traditions de notre politique africaine, fut négocié par ce ministre avec un ministère espagnol libéral et ne fut pas ratifié par le cabinet conservateur qui lui succéda. Bien mieux, il le communiqua à l'Angleterre et de là s'ensuivit la négociation qui aboutit à l'entente anglo-française de 1904. Il en découla également un arrangement avec l'Italie au sujet de Tripoli. Le désintéressement de l'Angleterre et de l'Italie dans la question marocaine a été obtenu, vis-à-vis de la première de ces puissances par notre renonciation à l'Égypte, vis-à-vis de la seconde par notre adhésion à la conquête de la Libye. Dès lors, l'Italie, ne trouvant plus d'obstacle de notre côté au développement de sa politique impériale en Afrique, engage avec la Turquie une guerre qui inaugure l'œuvre de dépècement de cette nation. Cette guerre elle-même produit à bref délai deux résultats importants, gros de conséquences sur les événements qui vont suivre. Le premier, c'est le renforcement à Constantinople du parti des Jeunes-Turcs germanophiles. Le second, c'est le déclanchement des convoitises balkaniques serbe, bulgare et grecque. La première guerre balkanique en 1912 entraîne logiquement l'Austro-Allemagne à déchaîner la seconde, celle de 1913. Nous avons vu plus haut que la guerre mondiale de 1914 est issue directement des convulsions balkaniques qui l'ont précédée.

Ces erreurs d'une politique extérieure qui rompait avec toutes les traditions françaises faisaient encore mieux ressortir aux yeux de l'Allemagne le désarroi de notre politique intérieure. Déjà notre ennemie héréditaire jugeait notre décadence irrémédiable et s'entraînait contre nous à la manœuvre suprême par les provocations

humiliantes de Tanger et d'Agadir. Cependant, au mois de juillet 1914, notre armée, malgré les insuffisances de sa préparation, ne lui paraît pas une quantité négligeable et elle sait que notre traité avec la Russie nous amènera au secours de notre alliée si celle-ci est attaquée. Cette considération inspire à l'Allemagne son plan de guerre. Elle ne veut pas s'engager dans une lutte à mort contre le slavisme en laissant sur sa frontière de l'Ouest une France frémissante, l'arme au bras.

Il faut donc nous écraser d'abord et le grand État-major de Berlin estime qu'on aura tout le temps de le faire avant que soit terminée la mobilisation de l'Empire moscovite.

Il est toujours opportun d'appuyer son opinion sur celle des personnes qui paraissent le moins disposées à la professer. Voici donc une citation que nous empruntons à l'écrivain socialiste Lysis, qui a publié dans l'*Humanité* du 5 novembre 1915 le plus éloquent des réquisitoires à l'appui de la thèse que nous venons d'énoncer. On ne saurait donner trop de publicité à ce résumé qui condense la plupart des arguments et des faits que nous pourrions invoquer.

« Dans cet abandon de nos intérêts nationaux, écrit Lysis, qui a été la cause de la guerre, il faut bien le dire, les culpabilités sont partagées : à côté des erreurs des grandes sociétés financières qui dirigeaient notre épargne, à côté de celles des ministres, des députés, des sénateurs et de tous ceux qui détenaient par délégation ou autrement un pouvoir de direction dans notre société, il y a aussi, ne l'oublions pas, les responsabilités des simples citoyens, de ceux qui pouvaient tout changer avec leur bulletin de vote et qui ne l'ont pas fait. Voilà ce qu'il faut dire crûment aux électeurs, si l'on ne veut pas les flagorner, et surtout si l'on ne veut pas qu'ils recommencent.

« En 1875, les populations de l'Allemagne et de la

France étaient à peu près égales (42 contre 37 millions) pour un territoire presque identique en superficie (540.858 contre 536.463 kilomètres carrés). En 1910, trente-cinq ans plus tard, la France a 39 millions d'habitants, l'Allemagne en a 65. Nous avions gagné 2 millions, les Allemands 26.

« En 1891, notre commerce extérieur (importations et exportations) s'élevait à 8 milliards 338 millions, celui de l'Allemagne à 9 milliards 157 millions de francs. Le chiffre d'affaires des deux pays était donc à peu près le même à cette époque. Vingt ans plus tard, voici les chiffres : le commerce français est de 14 milliards 300 millions, le commerce allemand de 22 milliards 300 millions. Par rapport au nôtre il a presque doublé !

« Les statistiques maritimes sont encore plus désolantes : en 1909, notre marine marchande compte 1.306.000 tonneaux, la marine allemande en accuse 2.809.000. Sur ce nombre l'Allemagne possède 2.347.000 tonneaux en vapeurs de plus de 100 tonneaux, nous seulement 801.000. Par rapport à celle de l'Allemagne, notre marine marchande de grand transit est donc à 1 contre 3. Cependant l'Allemagne possède en tout quelques centaines de kilomètres de côte, sur une seule mer, tandis que la France en a des milliers sur les trois grandes mers de l'Europe. Nous sommes tombés si bas, nous, grande nation maritime par prédestination, que nous n'effectuons plus qu'une petite partie de nos propres transports. Sur 48.750.000 tonnes entrées et sorties de nos ports français, 36.127.000 tonnes, autrement dit les trois quarts, viennent et repartent sur des bateaux étrangers !

« En même temps que sa marine, l'Allemagne développait ses voies navigables, elle créait un réseau de chemins de fer supérieur au nôtre, elle fondait ses grandes industries, charbonnière, métallurgique, élec-

trique, chimique, etc. Toutes les ressources de ses banques et de son épargne se concentraient dans un effort de production prodigieux.

« Et nous, que faisions-nous ? Quelle œuvre économique importante, digne de notre pays, peut revendiquer notre démocratie? Nos ports étaient petits, mal aménagés. Nous n'avons su ni les agrandir, ni les outiller. Aucune des grandes voies navigables, nécessitées par nos conditions géographiques, n'a même été amorcée. Notre industrie, notre commerce sont restés chétifs, tandis que nous déversions nos milliards à l'étranger, commanditant nos rivaux et même nos ennemis politiques.

« Tout se paie, citoyens. N'en doutez pas un instant, l'Allemagne ne nous aurait pas attaqués aussi odieusement, si l'équilibre des forces ne s'était pas rompu aussi absurdement en sa faveur et si notre veulerie, notre impuissance, notre oubli des devoirs les plus élémentaires n'avaient pas créé chez elle l'illusion que nous étions une nation dégénérée, dont le rôle était fini.

« Ce n'est pas en un jour que l'Allemagne a grandi en population, en commerce, en industrie, au point de menacer notre existence et notre rang dans le monde, c'est en trente années que cette ascension s'est accomplie sous nos yeux. Quand nous en sommes-nous émus? Quand avons-nous agité les problèmes d'une gravité suprême qu'elle posait? Quelles mesures avons-nous prises pour parer aux dangers qui devaient fatalement résulter de cette disproportion économique grandissante entre nous et le pays voisin?

« Il est salutaire de dire ces choses. »

* * *

La guerre actuelle a entraîné successivement et

entraînera inéluctablement toutes les nations ayant un intérêt à défendre, une revendication à formuler les armes à la main.

Il serait donc légitime que la France, englobée dans le conflit par suite des causes que nous venons de résumer, poursuivît, elle aussi, un but précis, et obtînt, au moment du règlement des comptes, des avantages proportionnels aux immenses sacrifices qu'elle aura consentis. Est-ce bien l'intention de nos dirigeants? Ceux-ci ont-ils dans le passé une conception nationale d'ambition pour la grandeur de la France qui nous garantisse leur ferme volonté de la faire prévaloir si l'occasion s'en présente. Nous n'oserions pas l'affirmer. Dans la période qui a précédé la guerre, la popularité toujours grandissante du Gouvernement républicain avait pour base la croyance de plus en plus affermie que la doctrine essentielle de la République était le maintien de la paix.

Un seul problème — mais quelle épine — empêchait les dirigeants de la République de s'adonner entièrement à l'antimilitarisme qu'ils professaient. C'était la question de l'Alsace-Lorraine. Après avoir essayé vainement pendant des années d'étouffer en France toute idée de revanche, ces dirigeants avaient consenti des concessions à une partie de l'opinion qui se maintenait malgré tout patriote et nationaliste. Sous la pression de cette opinion ils avaient adhéré à un système d'alliances qui les entraînait peu à peu, sans qu'ils l'eussent désiré ni prévu, à être englobés dans une guerre européenne pour une cause qui ne serait pas une cause française. Il est certain en effet que la Russie, en signant un traité d'alliance avec la France en 1891, s'assurait, et l'événement a justifié sa prévision, le concours de notre pays contre l'agression de l'Allemagne dont elle était menacée. Nous étions donc exposés, par ce traité, à prendre les armes

pour une cause slave, *ce qui est arrivé*. Les ententes avec l'Angleterre et l'Italie ont également été conclues par ces nations en vertu de l'*égoïsme sacré* qui est le principe de leur politique. M. Salandra l'a hautement déclaré à la tribune de Monte-Citorio, à la veille de joindre la cause de l'Italie à celle de la Triple Entente.

Dans l'esprit des négociateurs français, l'alliance avec la Russie, suivie de l'entente cordiale avec l'Angleterre, n'était destinée qu'à assurer une paix fondée sur l'équilibre européen. Mais on peut leur reprocher de n'avoir pas vu que cet équilibre de forces pouvait être rompu et qu'alors c'était la guerre inévitablement déclanchée par le groupement le plus audacieux ou le plus avisé. En un mot, la politique suivie par la France l'exposait à être compromise dans un conflit engagé pour des causes étrangères à ses propres intérêts ou du moins au seul objet qui aurait dû la guider et dans le choix et dans la conduite de ses alliances.

*
* *

Il n'est pas inutile, après les observations que nous avons présentées sur l'origine de la guerre, d'en envisager la conclusion. Il ne peut s'agir d'étudier les conditions de la paix avant que la victoire ait permis de les imposer. Mais il est intéressant de préparer l'opinion publique à dégager le principe général qui doit, au point de vue français, dominer ses stipulations. Nous estimons que la solidité de cette paix et la garantie de sa durée doivent reposer non seulement sur la grandeur matérielle de la France, mais aussi sur sa grandeur morale et sur la conscience qu'elle prendra de son rôle international. La guerre actuelle nous enseigne chaque jour que dans un conflit de cette nature qui met aux prises de chaque côté des groupes de nations si diverses, la direction, dans

chaque groupement, doit appartenir à un seul gouvernement. Ce qui a fait la force de l'Allemagne, dès le début, en dehors de la puissance de son armée, c'est qu'elle a eu la direction presque absolue des forces de ses alliées. Ce qui fait au contraire la faiblesse relative de la France, au sein de son système d'alliances, c'est qu'elle n'a pas été en mesure d'imposer, dès le début, pour les entreprises communes, une unité d'action qu'elle ne réalisait même pas dans la politique intérieure de son Gouvernement.

Il faudra donc, dans un avenir où la force de la France sera faite, comme aujourd'hui, non seulement de ses propres ressources, mais aussi de celles de ses alliées, qu'elle ne perde plus de vue qu'à elle seule doit appartenir la primauté dans la direction des nations groupées autour d'elle pour la conclusion, la défense et le maintien de la paix.

Nous avons établi que la pusillanimité de nos ministres ne leur a jamais permis de définir et d'affirmer le programme de leur politique impérialiste depuis quarante ans qu'il a reçu un commencement d'exécution. Dès lors, sont-ils en bonne posture pour parler avec netteté et efficacité au moment du règlement des comptes? Au Congrès de la Paix [1], où ils soutiendront sans doute, avec une éloquence que personne ne leur dénie, les principes du droit, de la liberté et de la justice, ne seront-ils pas entraînés à se préoccuper de l'émancipation des peuples et de la propagande du principe des nationalités beaucoup plus que des intérêts précis et traditionnels de la France?

(1) Dans notre pensée l'expression de Congrès de la Paix ne signifie pas autre chose que la réunion des plénipotentiaires des puissances belligérantes. Nous n'admettons pas un seul instant que les neutres aient voix au chapitre pour intervenir dans les stipulations de la paix. Que ceux qui ont été à la peine soient seuls appelés à l'honneur... et au bénéfice, telle est notre opinion formelle.

Et cependant un principe s'impose tout d'abord, c'est qu'après avoir fait preuve d'une imprudence inouïe en étendant à l'infini notre empire au delà des mers, sous la menace d'un ennemi formidable qui nous guettait devant une frontière ouverte depuis Dunkerque jusqu'à Belfort, la France victorieuse doit conquérir la sécurité presque parfaite dont jouissent les autres nations qui se livrent à la politique impérialiste. Cette sécurité que l'Angleterre et le Japon trouvent dans leur insularité, la Russie et les États-Unis dans leur immensité territoriale, nous y avons toujours aspiré. Si nous voulons vraiment réaliser notre destinée historique et nous libérer vis-à-vis de l'ennemie héréditaire, nous devons avoir contre les invasions de l'Allemagne, quatre fois renouvelées depuis un siècle, une barrière matérielle, déjà forte par elle-même et que la science moderne saurait rendre infranchissable. Je ne crois pas que nous puissions conjurer le péril allemand toujours renaissant par un affaiblissement de cette race prolifique et envahissante. L'idée de partager l'Empire allemand en petits pays suivant une méthode de régression archaïque est, quand on l'examine sérieusement, tellement à l'antipode des aspirations des peuples modernes et de toutes les lois de l'évolution historique, qu'il n'y a aucune chance pour que s'y résigne la nation belliqueuse sur laquelle on voudrait expérimenter un dépeçage suranné. Au lieu d'assurer la paix à l'Europe et au monde, une Allemagne morcelée serait un foyer de révolutions et de convulsions provoquant éternellement des convoitises et des interventions étrangères. L'Europe recommencerait alors, avec son cortège de guerres interminables, le cycle de l'évolution qu'elle a dû parcourir pour arriver précisément à l'unification de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne. Et ce serait sans doute une œuvre de peu de durée que de créer par un traité de paix, que les peuples souhaitent défi-

nitif, une Allemagne absolument mécontente de sa destinée politique.

Nous croyons que le meilleur frein à imposer à l'avenir de la race allemande c'est qu'elle soit encadrée entre une Russie à qui personne ne conteste qu'elle doive être grande et une France à qui nous désirons, par une bonne frontière, voir attribuer la sécurité, base de sa grandeur, sécurité à laquelle elle a aspiré sous tous les régimes, royauté, république ou empire, et que seule une humanitairerie imbécile pourrait l'empêcher de réaliser après une victoire décisive.

Tous les belligérants actuels poursuivent un but précis. Chacun l'avoue, chacun entrevoit le prix de sa victoire; chacun déclare qu'à ce prix seul la paix rêvée, la paix définitive peut être obtenue. Pourquoi la France seule, la France dont tous les enfants se sont levés et dont un si grand nombre sont tombés en héros, pourquoi notre noble patrie serait-elle le seul pays qui aurait combattu pour une cause qui ne serait pas nationale? Il ne faut pas que l'histoire raconte à nos petits-fils que la France a vaincu l'Allemagne pour le triomphe du slavisme et pour assurer l'empire des mers à l'Angleterre. Laissons cette raillerie cruelle à M. de Bethmann-Hollweg. La France se bat pour une cause nationale et, suivant l'expression même de M. le Président Poincaré, elle doit trouver dans le traité de paix *les garanties nécessaires à sa sécurité*.

II

LE PRINCIPE DES NATIONALITÉS

Il est généralement admis que ce principe régit la guerre actuelle et doit en régler les résultats. On a dû remarquer cependant que, seuls parmi les belligérants, les gouvernants italiens, Roi ou ministres, invoquent le principe des nationalités dans leurs communications avec les chefs d'État et ministres alliés et que ceux-ci, dans leurs réponses, ne relèvent jamais l'allusion. D'autre part, si on lit attentivement les journaux français, quelquefois un peu étourdis en fait de politique extérieure, on ne manquera pas de remarquer que nos socialistes eux-mêmes, se traînant à la suite du monarque rêveur et funeste à qui nous devons l'introduction dudit principe dans notre politique, j'ai nommé Napoléon III, nos socialistes, dis-je, ne mettent pas en doute que toutes les difficultés extérieures disparaîtront lorsque le principe des nationalités sera appliqué dans son intégrité. La nationalité intégrale, telle paraît être leur devise.

A ce sujet il est permis de remarquer que l'éducation des Français en matière de politique étrangère est encore très sommaire, aussi bien dans les milieux parlementaires que dans la masse électorale.

L'idée du but précis que doit poursuivre une nation provoquée par une autre, comme la France l'a été par l'Allemagne, n'apparaît pas encore nettement à nos législateurs. En voici deux exemples. Le 15 décembre 1915, à la Chambre des Députés, M. Accambray a prononcé un discours dont le succès fut tel que l'*Humanité* nous dit que « la notation de l'analytique traduit faiblement l'ova-

tion faite à l'orateur ». Et voici ces paroles tant applaudies :

« Je suis de ceux qui sont bien décidés à mener la guerre jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à une victoire décisive, jusqu'au triomphe de la cause du droit et de la justice et de celle de l'émancipation des peuples. » (*Applaudissements.*)

A la place des électeurs de M. Accambray, je désirerais en savoir davantage et qu'on m'expliquât ce qu'est ce droit, ce qu'est cette justice et surtout *cette émancipation des peuples* au nom de laquelle ce député envoie leurs fils combattre les Allemands.

Cette même journée du 15 décembre 1915 nous fournit deux exemples non moins frappants de la manière divergente dont la politique extérieure est envisagée en France et en Angleterre. Nous lisons dans le *Journal* du 16 décembre 1915 deux interviews, l'une de M. Combes, l'autre de Lord Roseberry. A un journaliste portugais l'ancien premier ministre français a déclaré :

« Les nations qui nous sont dévouées n'ignorent pas que nous combattons pour l'honneur de l'humanité. La France ne tirerait jamais du fourreau son épée glorieuse que pour la mettre au service des idées généreuses qui constituent l'apanage de son histoire.

« Le monde civilisé nous suit, parce qu'il voit en nous les champions d'une paix future qui rétablira le principe des nationalités et qui imposera un régime légal compatible avec la réalisation de tous les progrès d'ordre social. »

Dans un discours prononcé à Édimbourg, l'ex-premier anglais a dit :

« Du jour où la guerre a été déclarée, toutes les parties de l'Empire se sont mises en mouvement, et, par une impulsion merveilleuse, sont accourues au secours de la mère patrie.

« C'est là la glorieuse surprise que nos ennemis ont préparée pour nous inconsciemment et qui établit que l'*Empire britannique est un fait mondial,* avec lequel l'univers a à compter. »

Ainsi, du côté français, répétition inlassable des mêmes utopies ; du côté anglais, affirmation nette d'un impérialisme, constatation orgueilleuse d'une force qui impose son hégémonie au monde entier. L'Angleterre sait, ses hommes d'État le proclament tous les jours, qu'elle se bat pour la grandeur de son Empire. La France, ignorante des réalités de sa propre politique, se laisse convaincre par ses dirigeants qu'elle a tiré l'épée non pas pour défendre son sol menacé, son existence même qui est en péril, mais pour assurer dans le monde l'émancipation des peuples et le triomphe du principe des nationalités.

N'est-il pas temps de faire connaître la vérité à notre cher pays, de l'éclairer sur ses intérêts réels, de le détacher des chimères dont la poursuite l'a déjà conduit aux abîmes, et de lui inspirer la ferme volonté de s'attacher avant tout à une politique nettement française !

Au premier rang de ces chimères il faut placer ce principe des nationalités, triste héritage des rêveries politiques de Lamartine et de Napoléon III. On sait ce qu'il nous en a coûté, sous le règne de cet empereur, de faire le jeu de Cavour et de Bismarck. D'ailleurs, ce fameux principe, si souvent invoqué, a pour premier défaut de n'être pas un principe, c'est-à-dire une vérité nette et indiscutable. Ses disciples oseraient-ils l'invoquer pour demander au futur Congrès de la Paix de rendre à la France les provinces wallonnes de la Belgique, les Iles anglo-normandes ou le Canada français, proposeraient-ils d'émanciper le monde arabe de la tutelle française, anglaise ou italienne, de diviser la Suisse entre ses trois voisins sous prétexte qu'elle est peuplée

par trois races différentes, ou encore sont-ils disposés à refuser à l'Italie victorieuse l'hinterland de Trieste et les côtes orientales de l'Adriatique pour la raison que ces pays sont habités par des Slaves? Qui ne comprend aujourd'hui que ce principe, où nos idéologues ne voient qu'un moyen de liberté, s'est changé contre nous dans le passé en instrument de domination et de conquête et pourrait dans l'avenir être le germe de conflits terribles entre nos alliés de la veille!

C'est s'exposer aux pires désillusions que de faire la guerre uniquement pour des idées. La France, qui s'est offert ce luxe sous la Convention et sous Napoléon III, n'est plus assez riche en hommes pour recommencer cette folie.

La politique que nous devons adopter, sous peine de mort, a pour but, non pas de détruire l'Allemagne, mais de n'avoir rien à redouter d'elle, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il est certain, d'une évidence qui ne peut échapper à personne, que nous ne pouvons, dans l'avenir, développer ou suivre aucune politique, pas plus une politique impérialiste que la politique d'effacement, sous la menace d'être envahis une fois de plus par l'Allemagne comme en 1814, 1815, 1870 et 1914. Pour ne plus vivre sous cette menace, il faut que la France soit très forte à l'intérieur par l'union de tous ses citoyens et que sa frontière devienne une barrière infranchissable pour l'envahisseur. Cette frontière, la France l'a atteinte aux Pyrénées et aux Alpes. Elle doit compléter le système de sa propre défense et de celle de la Belgique et du Luxembourg et ne pas oublier qu'il est un principe absolu, plus fort que celui des nationalités, c'est que la nation française a droit à une existence entourée de toutes les garanties possibles . . . .

. . . .

. . . .

Dès lors, une grande nation allemande, sous la forme constitutionnelle de son choix, peut subsister. Il y aura quand même un nouvel équilibre dans l'Europe Occidentale et, nous l'espérons, aussi dans le monde : il sera fondé, plus encore que sur la déchéance de l'Allemagne, sur la grandeur de la France.

L'anéantissement du militarisme prussien, proclamé à différentes reprises par le Gouvernement britannique comme le but même de son action militaire, est certes un résultat désirable, mais ne perdons pas de vue que, si la victoire couronne les efforts des Alliés, elle consacrera le triomphe des impérialismes russe et anglais auquel la France travaille au nom du droit et de la justice. Rien ne peut nous assurer que dans l'avenir ces deux puissances consacreront uniquement leur activité extérieure et leur force d'expansion à faire régner dans le monde le noble idéal qui nous a tous coalisés contre la Germanie. Les guerres de l'avenir seront entreprises comme celle-ci l'a été, pour assurer la satisfaction de convoitises impériales et non pour faire régner la justice sur la terre. L'extension prodigieuse des Empires britannique et russe, leur domination établie sur tant de pays et de peuples différents de nationalité, de race, de langue et de mœurs ne nous révèlent nulle part l'avènement du principe des nationalités. En parallèle avec la politique de ses alliées, nous voyons la France renoncer à quelques-unes de ses meilleures et plus vieilles traditions et fonder un immense empire colonial, sans avoir jamais adapté sa politique aux conditions qu'imposent des possessions si diverses et si étendues. Elle doit prévoir dès à présent les prochaines compétitions et les convoitises provoquées par l'impérialisme universel, sans quoi la guerre actuelle ne serait que le premier acte d'une série de convulsions interminables. Il serait puéril d'affirmer qu'aucune cause de rivalité ne surgira jamais entre les six empires qui se

partageront l'hégémonie du monde, après une paix victorieuse. Ce n'est pas au lendemain du jour où le pacifisme vient de recevoir le plus sinistre démenti qu'on osera se bercer d'une nouvelle illusion dont le réveil serait plus tragique encore. Nous voyons déjà que la leçon est méditée par les États-Unis, qui ont commencé une réorganisation de leurs armées de terre et de mer. Il est cependant probable que, si la paix présente quelques chances de durée et de sécurité, les peuples obtiendront de leurs gouvernements une diminution importante des charges militaires. Mais nous resterons toujours loin de la chimère du désarmement universel absolu. Aucun des six grands empires ne renoncera à sa politique impériale, parce qu'aucun de ces peuples ne peut abdiquer ce qu'il considère comme sa mission historique sur la terre.

Ce grand mot de mission historique n'est dans bien des cas que le voile somptueux qui cherche à masquer les convoitises et les intérêts. Trop souvent la civilisation qu'il s'agit de développer chez des nations barbares ou des peuplades sauvages n'est qu'un prétexte pour les asservir et exploiter leurs richesses. Les ambitions impériales que nous avons discrètement caractérisées au début de cette étude ne sont pas toujours inspirées par le désintéressement et le culte de l'humanité. Il n'en reste pas moins à l'actif de notre pays que sa politique d'expansion, son impérialisme en un mot, est surtout caractérisée par l'exportation d'idées libérales et de principes généreux qui sont pour notre noble patrie un héritage dont la double origine, le christianisme et la Révolution, permet à tous ses enfants de s'associer pour en assurer la garde. L'union sacrée qui nous réunit autour du drapeau national pendant la crise doit subsister dans la paix si nous voulons que celle-ci soit féconde.

Ne craignons pas de le répéter :

La sécurité de la France dans l'avenir dépendra plus

encore de sa force, de sa puissance et de sa propre grandeur que de l'abaissement de l'Allemagne.

Nous avons vu qu'il était vain d'espérer qu'un système d'alliances pût contre-balancer d'une façon complètement efficace les défaillances et les défectuosités d'une politique intérieure ignorante des conditions vitales de la politique extérieure. Nous aurions pu, mais ce n'est pas le moment de le faire, et nous nous sommes contenté de l'indiquer, établir qu'une nation comme la France, lorsqu'elle contracte des alliances, doit avoir la primauté dans la conduite des affaires qui ont motivé ces alliances, et qu'elle ne doit pas, sous peine de s'exposer à des risques effroyables, se traîner à la remorque de ses alliés et leur laisser l'initiative et la direction des entreprises politiques et militaires qui résultent des traités d'alliance. Nous avons dégagé une autre conclusion pour en faire une des leçons de l'avenir, c'est que, au lendemain de la guerre, la France ne pourrait pratiquer aucune politique sous la menace d'une agression allemande. Cette vérité a une contre-partie, c'est qu'il est impossible à la France de concevoir et de suivre une politique de grandeur extérieure, telle que l'exige son empire d'outre-mer, sous la menace d'agitations et de complications intérieures causées par le fait que ses assises sociales ne sont pas solidement bâties, que le mécontentement et l'inquiétude règnent dans des classes de la nation alternativement opprimées les unes par les autres.

L'existence même de la France en tant que nation libre et indépendante est subordonnée à une politique extérieure devenue, par une force inéluctable, une politique impérialiste. Le succès de cette politique ne peut être assuré que par la collaboration de toutes les classes de la nation.

Cette idée était, hélas ! méconnue à un tel degré avant la guerre qu'il en résultait notamment qu'une classe tout

entière de la nation était exclue de la collaboration nécessaire entre tous les citoyens, que la classe gouvernante, pour être assurée de conserver pour elle seule les avantages du pouvoir, cherchait à rendre la République inhabitable aux membres de la classe ci-dessus définie et votait des lois rédigées surtout dans le but de les rendre à ce point choquantes pour la conscience des citoyens de la première catégorie, que ceux-ci fussent obligés de persister dans leur bouderie et leur opposition stérile au régime. Une école socialiste ne craignait pas d'adopter une doctrine importée d'Allemagne, érigeant en dogme la lutte des classes, de manière à empêcher, par principe même, toute réconciliation entre les Français, qu'elle s'appliquait à diviser en leur inspirant une haine réciproque. Si l'on ajoute à cela les méfaits du néomalthusianisme, dont l'odieuse propagande privait la France d'environ 800.000 naissances par an, de l'alcoolisme qui abrutissait et détruisait la race, on ne sera pas éloigné de conclure avec nous que, avant la guerre, la France subissait chaque année, par sa propre faute, un dommage à peu près équivalent à celui qui résulte pour elle de l'état de guerre avec l'Allemagne. Supposez qu'il n'y eût en France ni malthusianisme, ni alcoolisme, ni socialisme marxiste, ni étatisme, ni anticléricalisme, il est presque évident que la France serait tellement forte et tellement puissante, qu'elle n'aurait rien à redouter d'une voisine qui n'apparaît si formidable que parce que nous nous sommes volontairement condamnés et entraînés, pourrait-on dire, à devenir de plus en plus petits devant elle.

La paix du monde ne peut être assurée que par une France unie, grande et puissante, offrant en exemple à l'univers le développement magnifique d'une civilisation de liberté, de fraternité et de justice sous le drapeau de son impérialisme.

III

UNION SACRÉE ET POLITIQUE IMPÉRIALE

Les dissensions intestines de la France, ainsi que les troubles qu'elles ont provoqués à l'intérieur de nos frontières, sont trop souvent apparues, à diverses époques de notre histoire, comme une occasion pour les étrangers d'intervenir dans nos affaires et de chercher soit à nous affaiblir, soit à satisfaire leur convoitise de nos richesses. On remarque également que, au cours des guerres où nous étions engagés avec nos ennemis du dehors, il s'est produit, à l'intérieur du pays, des révolutions et des changements de régime qui diminuaient notre force de résistance à l'agression extérieure. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, et dans les crises les plus tragiques dont l'histoire fasse mention, on a vu, en France, tantôt une guerre civile se compliquer d'une guerre avec l'étranger, tantôt une guerre extérieure provoquer une catastrophe intérieure ou tout au moins lui servir de prétexte.

Ce phénomène tient à la fois à des causes géographiques et à des causes ethniques, c'est-à-dire à la place que la France occupe sur la carte du monde et au caractère propre de ses habitants.

La région de l'Europe qui s'étend entre la Manche, l'Atlantique, les Pyrénées, la Méditerranée et les Alpes est en réalité le promontoire par lequel se termine l'ancien continent et le terme d'arrivée des peuplades qui, à travers les siècles, se déversent de l'Asie sur l'Europe.

Une attirance que l'on pourrait qualifier d'invincible, si la bravoure innée des Gaulois et des Français ne lui avait infligé de si dures leçons, détermine la migration

des peuples de l'Est vers cette contrée bénie où la douceur de posséder la terre est telle que ses habitants divisent son sol à l'infini par suite de leur aspiration naturelle à la propriété.

Tel est en effet un des caractères principaux des habitants de cette contrée enchanteresse qui forme le patrimoine des anciennes Gaules : c'est leur amour pour la propriété individuelle et leur bravoure héréditaire pour défendre le sol sacré de leur patrie. Trop heureux si leur souci constant du progrès en toutes choses, et surtout en institutions politiques, sociales et religieuses, ne les entraînait constamment à des querelles et à des luttes de partis qui ont été de tout temps la principale cause de notre faiblesse contre les ennemis du dehors.

Pour l'enseignement que nous voulons tirer en vue d'étudier l'union sacrée et la politique impériale de la France, nous retiendrons quatre exemples mémorables de son histoire : la guerre de Cent ans, où la lutte contre l'envahisseur anglais est paralysée par la compétition des Armagnacs et des Bourguignons ; la Ligue, où les protestants invoquent l'aide de l'Angleterre et les catholiques celle de l'Espagne ; la Révolution française, où la chute de la monarchie est à la fois la conséquence et le prétexte de la coalition européenne ; enfin la guerre de 1870, où les premières victoires de la Prusse amènent le coup d'État républicain du 4 septembre.

Dans chacune de ces crises, l'existence de la France comme nation a été mise en jeu, car les menaces extérieures ont toujours offert pour elle un caractère de gravité exceptionnel par suite des conditions géographiques et ethniques auxquelles nous avons fait allusion. Et dans chacune de ces circonstances une sorte d'union sacrée a assuré le salut du pays. A ces époques tragiques, les meilleurs citoyens se sont unis pour réagir contre les partis qui créaient la division et la faiblesse et pour ins-

taurer une autorité vraiment nationale. Les artisans de l'œuvre de salut s'appellent Jeanne d'Arc, Henri IV, Bonaparte, Gambetta, Thiers.

Cherchons à caractériser l'œuvre de ces êtres providentiels en vue de la leçon à méditer dans l'heure présente.

Quand Jeanne d'Arc apparaît, la France est aux mains des Anglais dont le souverain règne à Paris. Le roi de France n'est plus que le roi de Bourges, entouré de conseillers cherchant à tirer le meilleur parti, chacun pour soi, d'une situation désespérée. Il semble qu'aucun d'eux ne songe au salut de la France. Il est certain qu'aucun n'a formé un plan d'action pour la délivrer de l'étranger et n'a conçu l'idée de la victoire. Ce plan et cette idée appartiennent à Jeanne, en qui se sont incarnés le bon sens et l'âme du peuple. Son idée est simple et naïve : « Il faut bouter les Anglais hors de France » ; son plan d'exécution : « Délivrer Orléans et faire couronner le Roi à Reims. » Ces deux actes glorieux accomplis, Jeanne peut échouer devant Paris et se faire prendre à Compiègne. Elle n'en a pas moins sauvé le pays, parce qu'elle a proclamé que, pour le sauver, il fallait chasser l'étranger et parce que, à sa voix, les Français ont admis que, pour être victorieux, il fallait cesser d'être Armagnac ou Bourguignon et se déclarer simplement Français.

Telle est la leçon d'union sacrée que nous a léguée Jeanne d'Arc : *un but précis doit être indiqué aux Français; leur union absolue le réalisera toujours.*

A l'époque de la Ligue, il s'est formé en France une sorte d'union sacrée de nature peut-être moins chevaleresque et plus politique, mais qui n'en eut pas moins de valeur. Le génie d'un roi qui passait aisément d'une religion à l'autre, à l'époque où le prétexte choisi par nos ancêtres pour s'entr'égorger était précisément leur attachement professé pour des religions différentes, le

génie de Henri IV consista à apaiser les querelles religieuses et à obtenir des bons Français que, dans l'intérêt supérieur de la patrie, ils voulussent bien s'accorder entre eux, sinon pour une paix définitive, du moins pour une trêve qui dura aussi longtemps que son règne.

Ce qui est à relever, dans cet épisode de notre histoire, c'est que la tâche du Béarnais fut facilitée par l'initiative prise, en dehors de lui, par le groupe de Parisiens patriotes qui s'associèrent pour préparer les voies à la réconciliation nationale.

Retenons ce précieux exemple d'une initiative prise par des citoyens désintéressés, indépendants et conscients, c'est une deuxième leçon d'union sacrée.

Deux cents ans se passent. A l'époque de brumaire, nous trouvons la France du Directoire ruinée par dix ans de révolution, aux prises avec la coalition de l'Angleterre et de l'Autriche, déchirée par les factions, divisée en deux partis, les républicains et les royalistes, dont ni la guerre civile ni la guerre extérieure n'ont pu épuiser la haine réciproque. Aucun appel à l'union ne se fait entendre. On se hait et l'on veut continuer à se haïr, à se déchirer, à s'entre-tuer. Bonaparte, seul, a conçu l'idée providentielle qui doit sauver. Pour former son gouvernement, il fait appel aux jacobins et aux royalistes. Qu'il mette des uns dans son antichambre, des autres dans sa police, et les meilleurs de tous dans son armée et dans son administration, chacun est à sa place. Il les plie tous à servir, à servir la France. Leur union sacrée vit réalisée, pour quatorze années d'épopée, la splendeur des rêves de toute une nation enivrée de gloire, comblée de prospérités, éblouie de grandeur !

L'union sacrée de 1870 présente elle-même un caractère très différent des exemples que nous venons de résumer. Tout d'abord, dès les premières défaites de

Napoléon III, le ministère responsable de la guerre fut renversé par la majorité bonapartiste de la Chambre des Députés.

Vingt-cinq jours plus tard, après le désastre de Sedan, le régime condamné s'effondra et la République fut proclamée. Un gouvernement presque homogène fut constitué par les députés républicains de Paris. Ils commirent la faute capitale de s'annexer comme Président un transfuge, presque un traître de l'Empire, le général Trochu, qui paralysa toute leur activité par son incurable bavardage, non moins que par son manque de foi patriotique et républicaine.

Cette erreur d'introduire dans l'exercice de la dictature une personne qui lui retirait toute sa force de cohésion provoqua toutes les déceptions du siège de Paris, puis sa capitulation malgré la défense si glorieuse pour nos soldats. En province, Gambetta, seul dictateur, puisque ses acolytes ne le gênèrent en rien, prolongea la résistance au delà de toute espérance. Mais il rencontra chez ses administrés une union sacrée qui lui facilita singulièrement sa tâche, car légitimistes et bonapartistes se dévouèrent pour la patrie, sans demander ni faveur, ni concession, ni traitement spécial. Un pays presque entièrement réactionnaire subit un dictateur révolutionnaire, et l'union sacrée consista uniquement dans l'abnégation absolue des conservateurs.

De cette union, il ne subsista aucune trace, à peine la guerre terminée. Les deux hommes d'État qui jouèrent dans cette crise un rôle prépondérant, Gambetta et Thiers, dominés le premier par l'intérêt de son parti et le second par son ambition personnelle, n'eurent pas la notion du service éminent qu'ils auraient pu rendre à leur pays en constituant un régime consulaire à l'instar de Bonaparte. Cette tâche, à laquelle Gambetta n'était d'ailleurs nullement préparé, aurait pu tenter l'historien

de Napoléon, auquel les méthodes de son héros paraissaient familières et que sa vie politique, les traditions qu'il avait recueillies, ses relations personnelles si étendues et la confiance qu'il inspirait à tous les partis auraient dû orienter dans cette voie. Il semble certain que si M. Thiers, conscient du rôle qu'il avait à jouer dans le relèvement de la France, avait employé les longs mois de la guerre à grouper les meilleurs éléments des divers partis en vue d'une union nationale, il aurait pu constituer un grand parti de véritables patriotes, décidés à faire abstraction de leurs préférences, de leurs intérêts individuels et de leurs passions pour travailler en commun au relèvement de la patrie. Désigné par l'opinion publique pour être le chef du pouvoir exécutif du régime légal qui devait succéder au Gouvernement de la Défense nationale, M. Thiers, avant le vote de l'Assemblée qui devait l'investir de ces fonctions, aurait dû amalgamer, sous la forme d'un parti d'union nationale, les éléments d'une majorité stable décidée à travailler, de bonne foi, à l'œuvre de la restauration de la puissance et de la grandeur françaises. La bonne volonté de tous les Français se manifesta alors aussi nettement qu'aujourd'hui, mais celle du chef du pouvoir exécutif ne se montra pas à la hauteur du devoir qui lui était tracé par les circonstances.

Sans doute comptait-il avant tout, pour discipliner ses partisans, sur l'ascendant de sa parole lorsqu'il occupait la tribune d'une grande assemblée. On sait que l'emploi abusif qu'il fit de ce moyen de persuasion le desservit souvent au cours de sa présidence et que finalement il réalisa si peu la réconciliation nationale de tous les Français qu'il les conduisit assez rapidement à se grouper en deux camps hostiles, dont la lutte sans merci est toute l'histoire intérieure de la troisième République.

Les faits historiques que nous venons de rappeler

sont tellement connus qu'il suffit de les évoquer, du moins nous l'espérons, pour inspirer à tout Français le désir ardent de voir une fois de plus le bon sens et la raison triompher des querelles intestines qui nous affaiblissaient et provoquer la formation de cette union des meilleurs citoyens dont le Premier Consul nous a légué le plus mémorable et le plus prestigieux exemple.

L'union sacrée proclamée entre tous les Français depuis le 4 août 1914 nous a déjà permis de coaliser toutes nos forces pour cette œuvre splendide de résistance à l'ennemi admirée de l'univers entier qui ne nous en croyait pas capables.

Nous comprenions cette union autrement qu'elle n'a été pratiquée, et, si nous en présentons ici l'observation, c'est en vue des conclusions pratiques qui en résultent. Voici en effet comment nous aurions conçu que l'union sacrée devait être réalisée pendant la guerre. Tout d'abord nous pensons qu'en temps de guerre, plus encore qu'en temps de paix, l'homogénéité du Gouvernement, au point de vue politique, est désirable et indispensable. Peu importe l'opinion politique ou la nuance d'opinion politique des membres du Gouvernement. Qu'ils soient socialistes, radicaux, modérés ou réactionnaires, on leur suppose assez de patriotisme pour songer au salut de la patrie comme à la règle unique de leur conduite. Le pays veut que le pouvoir soit exercé par des capacités, que les ministères de la Défense nationale soient gérés par les spécialistes les plus compétents en chaque matière, que ce soient parmi les hommes d'action que les meilleurs soient choisis par le chef de l'État pour l'aider à sauver le pays. L'unité d'action ainsi réalisée dans le Cabinet, chacun de ses membres ne s'occupant de façon virile que des affaires de son département, il n'est pas nécessaire qu'à leurs délibérations prennent part des secrétaires d'État en surnombre uniquement chargés de rappeler à

leurs collègues qu'ils doivent s'abstenir de toute mesure qui, en inquiétant des catégories de citoyens dans leurs croyances, leurs opinions ou leurs intérêts, pourrait affaiblir ou rompre le faisceau des forces nationales assuré par l'union sacrée de tous les Français. C'est dans le pays que doit exister et qu'existe en effet l'union sacrée, et c'est pour elle une garantie aussi inutile que nuisible que de vouloir la consolider par la représentation dans un Cabinet de toutes les nuances des opinions politiques.

Le groupement dans un même ministère de socialistes, de républicains de gouvernement et de conservateurs nous apparaît donc à la fois comme une chimère et presque comme une injure au patriotisme des citoyens qui n'avaient aucun besoin de cette puérile satisfaction de vanité procurée à leurs représentants pour faire, jusqu'à la fin de la guerre, le sacrifice absolu de leurs opinions politiques.

Cette conception si fausse de l'union sacrée, telle que le parlementarisme a cru nécessaire de la réaliser en Angleterre aussi bien qu'en France, nous paraît avoir affaibli l'énergie des gouvernements de ces deux nations, sans lui avoir procuré aucun supplément de forces. Associer pour le gouvernement des hommes qui professent des méthodes et des principes absolument dissemblables est certainement un défi au bon sens et un obstacle à l'unité d'action.

Toutefois, nous ne nierons pas que cette constitution de cabinets d'union sacrée, avec représentation proportionnelle des différents groupes politiques, nous apparaît comme un artifice et un chef-d'œuvre à la fois de la politique parlementaire contemporaine. Associer, même pour une faible part, à la responsabilité gouvernementale, des membres autorisés de l'opposition, est un moyen de paralyser à jamais les critiques de cette oppo-

sition et les revendications qu'elle pourrait exercer à l'issue de la guerre. L'entrée en scène de personnages qui paraissaient si éloignés du portefeuille ministériel dans les circonstances actuelles et leur accession à la possession de ce prestigieux maroquin a été une véritable journée des dupes et la haute stratégie parlementaire des grands directeurs de la politique républicaine a remporté là un succès dont il ne convient pas aujourd'hui d'indiquer ici les conséquences probables.

Ces réflexions n'ont pour le moment d'autre but que de faire saisir à nos lecteurs la différence essentielle qui existe entre cette union toute empirique et momentanée et la politique consulaire de Napoléon Bonaparte.

Ce qui caractérise l'union réalisée par ce héros c'est l'abandon définitif par les citoyens qui y ont adhéré des opinions qui les divisaient et l'adoption également définitive de concepts sur lesquels ils se mettent d'accord pour travailler en commun au relèvement et à la prospérité du pays.

Telle est la troisième leçon que nous fournit l'historique sommaire de l'union sacrée que nous venons d'esquisser.

L'après-guerre verra-t-elle surgir un Bonaparte ou un Thiers, un soldat ou un homme d'État pour fonder sur une réconciliation de tous les Français la grandeur de la France victorieuse ?

Quelle que soit la réponse que l'histoire fera à cette question, il n'en est pas moins opportun de constater dès à présent que l'éducation politique de la nation française est beaucoup plus avancée qu'aux époques que nous venons d'évoquer. La multiplicité des expériences politiques réalisées par la France est telle que grâce à elles la science politique, autrefois empirique, est devenue aujourd'hui une véritable science expérimentale que tout Français peut étudier en appliquant les

principes de la méthode d'un Claude Bernard ou d'un Marcelin Berthelot. Un peuple aussi renseigné et aussi cultivé nous paraît mûr pour se gouverner soi-même, et il semble que, même sans l'assistance d'un homme providentiel, les Français puissent définir leur formule d'union et déployer la bannière de ralliement pour défendre leurs propres intérêts sans l'assistance des charlatans de l'empirisme.

*
* *

Si le terme d'impérialisme a quelque chance de triompher de l'opprobre que lui a valu la conception du pangermanisme, si d'autre part il ne reste pas associé, dans l'esprit de nos concitoyens, aux catastrophes des régimes napoléoniens, il n'en sera pas de meilleur pour qualifier la politique future de la France. Les étrangers, notamment les Anglais et les Américains, qui n'apportent pas dans la conduite de leurs affaires publiques la même susceptibilité sentimentale que les Français, n'emploient pas d'autre terme que celui d'impérialisme pour caractériser leur politique. Tout simplement, tout naturellement, cette expression leur paraît la seule qu'il soit juste d'employer. Nous pourrions donc, avec une logique parfaite, affirmer la proposition suivante : *La France possède un empire ; elle doit avoir une politique impériale.*

Le principe même de cette politique c'est que la possession et l'administration d'un empire imposent à un pays une vue d'ensemble et des devoirs précis, un accord de conditions d'action et de réaction telles qu'aucune mesure intérieure ne peut être prise sans avoir considéré sa répercussion dans l'empire ; c'est que le développement de la prospérité de l'empire et sa conservation même dépendent de la force et de la puissance de

la patrie-métropole, aussi bien que de la sagesse de son administration ; c'est qu'il y a une telle connexité d'intérêts entre l'empire et la métropole qu'une union doit régner entre eux et que cette union entre les divers membres de l'empire a pour base et pour condition absolue l'union des citoyens de la patrie,

Et cette vérité admise que la grandeur de l'empire est la résultante de l'application de ce principe, ne pouvons-nous pas conclure que la politique impériale est une politique d'union et que celle-ci s'impose dans l'avenir à tous les Français qui voudront travailler à la grandeur de leur pays ?

On sera peut-être tenté de juger que notre appel à l'union pour une politique d'après-guerre est une conclusion en désaccord avec les prémisses de notre argumentation. N'avons-nous pas, en effet, affirmé qu'un des caractères ethniques de la race issue du sol gaulois est le goût des querelles et n'avons-nous pas constaté que cette tendance fâcheuse avait, au cours de notre histoire, compliqué de crises intérieures nos luttes contre l'agresseur étranger ? Mais les événements actuels ne viennent-ils pas suggérer l'espérance qu'une heureuse évolution s'est produite dans le caractère national ?

Ne voyons-nous pas l'union sacrée, proclamée en août 1914, subsister jusqu'à ce jour en vue d'une victoire prochaine ? N'est-il pas permis d'espérer qu'en présence de cette suprême leçon de l'histoire qu'est la guerre actuelle le bon sens de notre race l'emportera définitivement et que la conception prévaudra, même dans la politique, que l'union qui a été une question de vie ou de mort pendant les hostilités aura le même caractère et la même importance pendant la paix ? N'aurons-nous pas, au lendemain de la guerre, n'aurions-nous pas, dès à présent, à lutter contre des fléaux aussi destructeurs de nos générations que les obus et les gaz asphyxiants des

Allemands? L'union de toutes nos forces n'est-elle pas nécessaire pour vaincre l'étatisme, l'alcoolisme, le malthusianisme, le marxisme et l'anticléricalisme?

Tout ce qu'il y a de grand dans notre histoire, et en premier lieu la formation même du territoire, s'est fait par l'union. Les nécessités mêmes de notre situation géographique nous plaçant, depuis des siècles, en face d'une frontière ouverte aux invasions, nous obligent à la concentration de nos forces. L'unité territoriale de la France est la conséquence de la centralisation réalisée par la monarchie nationale ou pour mieux dire par le génie même de notre race. La politiqne de partis conduit la France à un émiettement de ses forces qui est pour elle le pire danger. Rappelons-nous avec quelle admiration Saint-Simon parle de ce pays, qui, de Dunkerque à Bayonne, se lève tout entier à l'appel de son roi. Le sentiment national qui, à tant d'époques, a compris la nécessité vitale de l'union, s'est en somme manifesté sous les régimes les plus divers en envoyant au Parlement des majorités gouvernementales et n'a jamais, depuis cent ans qu'existe le régime constitutionnel, divisé le pays en deux partis de gouvernement comme en Angleterre. La conception de deux partis alternant au pouvoir est contraire à l'esprit français et ne s'est pas réalisée, au cours d'une expérience parlementaire déjà séculaire.

C'est pourquoi, en conviant les Français à s'unir dès à présent, en se mettant d'accord sur les principes de la politique impériale de demain, nous n'avons pas songé à la formation d'un nouveau parti. Nous croyons que l'œuvre utile à accomplir est d'inculquer au plus grand nombre de Français possible, avec l'espoir qu'ils formeront une majorité consciente, les notions indispensables pour gouverner leur empire.

Pourrons-nous renoncer à l'expression d'impérialisme

ou de politique impériale pour la remplacer par celle d'unionisme ou de politique d'union? Pourquoi cette hypocrisie, puisque l'union entre les Français n'est pas un but, mais le moyen de l'atteindre, la condition indispensable pour réaliser un effort? Personne ne nie que l'après-guerre nous trouvera en présence d'une situation extrêmement difficile, d'une œuvre immense de relèvement pour laquelle le concours de toutes les bonnes volontés sera nécessaire. Aucun des éléments de force qui subsisteront dans notre nation après le bouleversement que nous aurons subi ne peut être négligé. Ce serait un crime contre la patrie que d'exclure un seul Français de la collaboration indispensable entre tous les citoyens. Nous estimons que leur union seule permettra la pratique scientifique d'une politique impériale adaptée à notre caractère national, dans laquelle nous plaçons tout notre espoir pour l'avenir.

Il nous faut maintenant formuler le programme de cet impérialisme français et le soumettre aux discussions de nos concitoyens pour les laisser juges de l'accepter ou de le rejeter en connaissance de cause.

IV

LA GRANDEUR DE LA FRANCE

La victoire des Alliés leur procurera sans doute une satisfaction complète et définitive au point de vue de leurs revendications territoriales. En ce qui concerne la France, nous avons déjà affirmé que le principal but de sa politique extérieure aurait dû être la reprise de l'Alsace-Lorraine. Il paraît probable que, en dehors du retour à la mère patrie des territoires qui en ont été séparés à la suite des désastres napoléoniens, elle ne formulera aucune ambition d'extension territoriale. Les visées de sa politique d'après-guerre seront nettement pacifiques. Sa puissance sera consacrée à faire respecter la paix qu'elle aura assez chèrement acquise pour désirer la conserver. La politique impériale consistera essentiellement à mettre en valeur non seulement les richesses de la mère patrie, mais aussi celles de son immense empire. C'est dans le développement d'œuvres de paix et de civilisation que la politique impériale affirmera son efficacité et assurera la grandeur de la France.

Pour atteindre cet objet, les adeptes de la politique impériale devront en premier lieu propager la connaissance de l'empire français chez tous nos concitoyens.

Qui connaît en France ces possessions d'outre-mer, d'une si prodigieuse étendue, conquises depuis quarante ans au prix de tant d'efforts? Qui se doute de leurs ressources inépuisables et encore intactes, d'où nous pourrions tirer, en matières premières, tout ou presque tout ce que nous importons de l'étranger ? La France possède un trésor inestimable, mais ce trésor, à peu

près complètement ignoré chez nous, y jouit d'une singulière réputation, à laquelle l'épithète de *coloniale* est accolée comme un terme de dédain et de mépris.

Les idées que l'on se forme ici au sujet de l'empire français sont si erronées, si courtes, si enchevêtrées d'ignorance et de préjugés qu'elles sont à réformer en entier, si on veut résolument en exploiter les ressources inépuisables. Il faudrait écrire des volumes à ce sujet. Nous devrons nous contenter de signaler l'étendue et la complexité de la question, en présentant deux ou trois observations primordiales.

Tout d'abord, rien n'est plus faux et plus inexact que l'expression adoptée de colonies pour qualifier nos possessions. Pour le public, depuis le ministre qui administre de haut et de loin et qui s'intitule ministre des Colonies, jusqu'au dernier des fonctionnaires exporté de France et qui est appelé fonctionnaire colonial, toutes ces contrées lointaines sur lesquelles flotte notre drapeau, qu'elles soient un empire arabe, comme l'Afrique du Nord, un royaume de Madagascar ou de Cambodge, un empire d'Annam, un bagne comme la Guyane, ou des îles peuplées de descendants d'esclaves noirs, toutes ces contrées si différentes sont au même titre des colonies françaises. Or, aucune de ces possessions ne représente à proprement parler une vraie colonie, c'est-à-dire un pays habité et cultivé par des colons venus de la mère patrie. Seule de nos anciennes possessions, le Canada a présenté ce caractère. Mais partout ailleurs l'élément français constitue une minorité presque infime par rapport à la population autochtone. C'est une situation imposée soit par l'abondance et la prolificité de cette population, comme dans l'Afrique du Nord, soit par le climat, comme dans la plupart de nos autres possessions tropicales. Cette situation ne peut pas être modifiée, et la constatation que nous en faisons doit

servir de base à toutes nos conceptions pour la mise en valeur de ces pays. Ce n'est donc pas pour le plaisir de chercher une querelle de mots que cette observation est consignée ici au sujet de l'expression de colonies, mais simplement parce que l'emploi de cette expression, prise au sens littéral par nos hommes d'État et nos administrateurs, a entièrement faussé le concept de mise en valeur de ces prétendues colonies. Si une erreur aussi grave a pu être commise au point de départ, on peut juger des conséquences qu'elle a entraînées. L'une des plus nocives a été de traiter toutes les questions coloniales avec le même esprit chimérique d'utopie, en invoquant des principes *a priori,* alors qu'une étude expérimentale devait être le point d'appui et la source d'inspiration de toute notre politique d'outre-mer. D'ailleurs, ces mêmes principes sont appliqués avec une suprême fantaisie. On les invoque pour accorder le droit à être représentés dans le Parlement métropolitain aux nègres des Antilles et du Sénégal, aux Indiens de Pondichéry et aux fonctionnaires de Saïgon. Pourquoi les Annamites, les Tonkinois, les Madécasses n'ont-ils pas ce privilège? C'est un mystère que l'Administration ne saurait expliquer.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : bien loin de souhaiter l'extension de ce droit de représentation au Parlement à toutes nos colonies, nous rêvons pour elles un tout autre régime, celui de l'autonomie. La métropole n'a pas le droit d'accorder à ses sujets des droits politiques qui ne peuvent s'exercer qu'au détriment de ceux de ses citoyens. Il n'est pas douteux que c'est amoindrir singulièrement le caractère même du droit de cité que de l'avilir en le concédant aux peuplades barbares, primitives ou dégénérées, en tout cas de races différentes de la nôtre, qui habitent notre empire.

Il est inutile de faire à nos sujets des cadeaux de cette

sorte dont ils ne peuvent tirer parti que pour nuire. L'aspiration naturelle de chacune des *dominations* que nous nous obstinons à appeler colonies, avec lesquelles nous avons cherché à réaliser une assimilation politique chimérique, est d'obtenir son autonomie. L'œuvre utilitaire et civilisatrice de la France à l'égard des peuples barbares qu'elle a conquis par les armes est d'entreprendre leur éducation économique et sociale et non de leur procurer la dignité et les droits de citoyen français en vertu d'un concept de fausse humanité et d'utopie.

Voilà la première notion dont nous devons prendre connaissance pour en tirer des conclusions saines, logiques et pratiques.

Nous désirons passionnément que dès l'école primaire ces idées justes soient enseignées et nous invitons les Français adultes à les adopter pour connaître les conditions politiques et économiques de leur empire d'outre-mer. Cette étude agrandira l'horizon terrestre et moral de chaque individu qui l'aura entreprise; elle développera chez lui la conscience des qualités qui doivent être l'apanage d'êtres supérieurs à qui est dévolue la responsabilité de gouverner et de civiliser une si grande étendue de la terre. Chaque nouvel adepte de la politique impériale verra s'étendre devant ses yeux des perspectives immenses de réalisations matérielles dans le champ mondial ouvert à son activité, en même temps qu'il concevra un idéal de justice et de progrès en prenant conscience du rôle qui lui est attribué.

La connaissance que nous devons acquérir n'est pas seulement celle d'une conception politique et des méthodes administratives.

Dans un ordre d'idées qui découle logiquement de la possession d'un trésor, il faut ranger immédiatement après sa connaissance son utilisation.

Voici sur cette question quelques indications très suggestives que nous empruntons à une étude de M. du Vivier de Streel (*Revue de Paris* du 1er février 1916) :

« Si nous dépouillons le tableau des importations étrangères en France pour l'année 1913, nous constatons que, sur 8 milliards 400 millions environ, dont il faut déduire 800 millions représentant les importations des colonies françaises, ce qui ramène à 7 milliards 600 millions nos importations réelles de l'étranger, il y a plus de 4 milliards 700 millions qui comprennent des matières premières pouvant être importées des colonies françaises.

« La France importe de l'étranger pour :

634	millions	de laine.
574	—	de coton.
484	—	de céréales.
354	—	de soie.
280	—	de minerais.
264	—	de produits oléagineux.
220	—	de peaux.
210	—	de bois.
205	—	de café.
117	—	de vins.
104	—	de lin.
103	—	de caoutchouc.
85	—	de légumes divers.
74	—	de plumes.
73	—	de jute.
67	—	de pâte à papier.

« Pourquoi demandons-nous à l'étranger des produits que nous sommes en état de nous fournir à nous-mêmes, que nous n'aurions pas à payer en or et sur lesquels nous pourrions réaliser le double profit de vendeur et d'acheteur ?

« *Parce que notre pays est seul en Europe à ignorer les ressources de ses possessions d'outre-mer.*

« Le cœur se serre en constatant la lamentable indif-

férence du public pour tout ce qui touche à notre empire lointain. Cette indifférence et cette ignorance, d'ailleurs, ne sont pas le privilège du grand public ; le monde industriel et commercial n'en est pas exempt, et l'on voit avec étonnement la Chambre de Commerce de Paris prendre l'initiative d'une association nationale pour l'expansion française, dont le programme ne contient pas un article relatif au commerce avec nos possessions.

« Le parti socialiste, par une aberration étrange, considère avec horreur ce que dans un récent congrès il appelait « la colonisation », alors qu'il devrait y voir l'instrument le plus efficace du nivellement par le haut. »

V

L'IDÉE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Aussi bien chez les peuples qui font partie intégrante de l'empire que chez les nations sur lesquelles nous voulons étendre notre influence pacificatrice et civilisatrice, nous devons faire connaître quel est notre idéal de culture et de civilisation. Il importe que cet idéal ne soit pas purement théorique, et ici nous devons prêcher d'exemple. L'organisation intérieure de l'État français, la perfection de ses méthodes d'éducation et d'administration, la régularité et la probité de ses mœurs politiques, le bonheur dont jouissent ses habitants sous un régime de tolérance et de liberté, sont des éléments de la propagande de l'idée française. Ces exemples doivent être parfaits : la France doit donc s'efforcer, si elle veut réaliser sa destinée mondiale, à posséder la meilleure constitution gouvernementale, les lois civiles, sociales et criminelles les plus équitables, les règlements administratifs, financiers et économiques les plus libéraux, les mœurs les plus policées, les arts les plus séduisants. Il faut, en un mot, réaliser, à l'intérieur de la France, une organisation idéale proposée en modèle au monde extérieur.

Cette considération comporte l'adhésion quasi unanime du peuple français à une constitution dont le principe soit mis au-dessus de toute discussion.

VI

LA PUISSANCE DE LA FRANCE DÉVELOPPÉE

Cet article du programme de la politique impériale comporte en premier lieu la lutte contre la dépopulation de la France, causée jusqu'à la veille de la guerre par notre faible natalité et par l'excès de la mortalité.

Tous nos efforts pour la grandeur de la France ne serviront à rien si la France elle-même n'existe plus. Et il est certain qu'elle est menacée dans son existence même si elle continue à se dépeupler. Il faut donc engager une lutte sans merci contre les fléaux qui détruisent la race : le malthusianisme, l'alcoolisme, la tuberculose, la mauvaise hygiène physique et morale. Mais il faut aussi accroître la natalité. Des encouragements devront donc être accordés aux familles nombreuses à la fois sous la forme de primes pour la naissance de chaque enfant et de dégrèvements. D'autre part, ces dépenses devront être mises à la charge des célibataires et des ménages sans enfants. Il est indispensable que notre système d'impôts tienne compte dans une très large mesure de la situation de famille du contribuable. Et c'est réparer une suprême injustice que de frapper dans une proportion très rigoureuse le célibataire au profit du malheureux père de famille qui, après avoir supporté la charge d'élever des défenseurs pour la patrie, les voit succomber pour défendre l'héritage du célibataire renté, inutile et oisif.

VII

TOLÉRANCE RELIGIEUSE ET JUSTICE SOCIALE

Un élément de faiblesse subsisterait, et non le moindre, si l'union sacrée, base de la politique impériale, ne nous procurait enfin, et à titre définitif, la suppression des persécutions pour une idée, l'octroi absolu de la liberté de penser dont la conséquence immédiate et logique sera la sécurité des religions et l'organisation du travail.

Quelques semaines avant la guerre, le *Matin* avait ouvert une enquête intitulée : *Où est l'avenir de la France?* La plupart des réponses visaient l'union des Français réconciliés dans une même pensée de travail économique, financier, social ou moral. Nous en avions retenu une formule excellente donnée par le recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart. Parlant de l'antagonisme des classes, ce distingué prélat proclamait qu'il fallait *plus de tolérance religieuse d'un côté, plus de justice sociale de l'autre.*

Cette formule fera sans doute son chemin dans le monde, car la question religieuse et la question sociale sont précisément les principaux prétextes à nos discussions intestines.

Il n'y a pas à douter que, si ces questions particulièrement irritantes recevaient une solution équitable, il serait fait un grand pas vers l'union de tous les Français. On peut se demander si l'apaisement et la concorde que nous préconisons ici sont également souhaités par les agitateurs et les dirigeants des partis. La réponse à cette question n'était guère douteuse avant la guerre. Les

politiciens qui exploitent à leur profit les passions sectaires de leurs électeurs ne faisaient rien pour les calmer; bien au contraire, par les polémiques exaltées de leur presse de combat et par leur propagande d'erreurs et de mensonges, ils réussissaient à envenimer les haines et à paralyser les efforts des partisans de l'accord religieux ou social.

Jusqu'à présent la question religieuse et la question sociale n'ont été en France que des bouillons empoisonnés, où les politiciens cultivaient avec autant de haine que d'amour tous les microbes de la pestilence électorale et parlementaire.

Aujourd'hui que tous les Français, les catholiques comme les socialistes, viennent de se montrer bons Français, et qu'ils l'ont fait consciemment, il s'agit pour eux de signer un Édit de Nantes de réconciliation définitive.

Nous allons tâcher de montrer que les concessions qu'ils auraient à se faire les uns aux autres seraient de peu d'importance en présence du grand profit qui en résulterait pour la France et qu'il s'agit simplement, de chaque côté, de renoncer à quelques préjugés qui ne résistent pas à l'examen rationnel des problèmes en jeu.

VIII

LA QUESTION RELIGIEUSE

Depuis que le Gouvernement de la République a retiré son ambassadeur auprès du Saint-Siège et fait voter par le Parlement la séparation des Églises et de l'État, le régime de l'Église catholique en France est soumis à un certain arbitraire. Personne n'ignore que, par suite du refus des catholiques d'accepter le bénéfice des associations cultuelles, l'État a confisqué tous les biens des églises en vertu d'un raisonnement qui peut se résumer ainsi : « Vous ne voulez pas administrer votre fortune d'après mes principes, je vous la confisque. » Cette opération accomplie, l'État a consenti à laisser ouverts les temples consacrés au culte. Ces édifices sont restés à la disposition des fidèles et de leurs prêtres, sans aucune garantie de la durée de cette tolérance. Les ecclésiastiques qui sont demeurés en possession des presbytères dépendants de leurs églises les habitent également à titre précaire. Que demain le Gouvernement de la République soit aux mains d'un parti plus anticlérical, s'il est possible, que celui d'un Waldeck-Rousseau ou d'un Combes, cette mesure gracieuse peut cesser, les églises seront fermées et les prêtres chassés du dernier abri qu'ils aient conservé.

N'est-il pas évident que la première manifestation de la tolérance religieuse à laquelle nous aspirons doit être de faire cesser une situation illégale et injuste, qui est le principal grief des catholiques français contre la République? Que demandent-ils donc? C'est bien peu de chose pour leurs adversaires et c'est tout pour eux. Qu'on

assure la sécurité du culte dans les églises de France et celle de l'humble desservant dans son presbytère. Que cette sécurité soit garantie par la loi, voilà donc la redoutable exigence de ce parti noir que les prédications radicales-socialistes représentent au peuple comme si avide de richesses et de domination. Les catholiques réclament un statut légal pour les églises de France, pour ces monuments, les uns témoins historiques d'une splendeur artistique, les autres plus modestes, mais tous consacrés par des souvenirs de l'espérance ou de la douleur nationale, qui en font une partie intégrante de l'histoire de la France, ou rattachés à l'existence intime des paroissiens par les joies et les tristesses dont leurs ferventes prières y ont apporté l'écho. C'est pour ces monuments, dont les plus illustres comme les plus ignorés viennent d'être nationalisés une fois de plus par les obus allemands, c'est pour ces sanctuaires dont chaque Français a senti qu'ils faisaient partie de son patrimoine, puisque l'ennemi héréditaire s'acharnait contre eux avec toute la férocité de sa culture barbare, c'est pour ces églises, consacrées par la religion et la piété et maintenant sacrées à un titre nouveau, que nous demandons la protection de la loi.

Nous avons associé le monde entier à notre juste plainte contre les incendiaires et les destructeurs de nos cathédrales et de nos presbytères. Pouvons-nous croire un seul instant que, la paix signée, nous nous désintéresserons de ces monuments au sort desquels a compati toute l'humanité civilisée?

Nous ne mettons pas en doute que le Parlement français, en réglant de la manière la plus libérale et la plus équitable la question des églises et des presbytères, répondra au vœu des catholiques. Il y va du bon renom et de l'intérêt de toute la nation.

Un second article de la question religieuse, auquel une

solution ne devrait pas tarder plus longtemps à être apportée, concerne la représentation diplomatique de la France auprès du Vatican. En supprimant cette représentation, le Gouvernement de la République s'est créé à lui-même une difficulté et a restreint le champ d'action de sa diplomatie, de telle manière qu'il se trouve en état d'infériorité au moment même le plus tragique de son histoire, et qu'il ressemble à un joueur qui, dans une partie suprême, aurait, par une naïveté inconcevable ou une aberration criminelle, décidé de ne pas jouer une des meilleures cartes de son jeu. Au point de vue international, le Vatican apparaît comme un observatoire merveilleux d'où l'on découvre l'univers entier. Les renseignements y affluent de toutes les sources de la chrétienté, et ces sources, comme les eaux de Chantilly qui ne se taisaient ni jour ni nuit, ne sont jamais taries, même en temps de guerre. De ces renseignements, la bienveillance d'un Léon XIII et d'un Rampolla fit largement profiter l'ambassade de France, ainsi que ne peut l'ignorer aucun de nos anciens ministres des Affaires étrangères. Si ces rapports d'amitié furent avantageux pendant la paix, que dire de leur importance en temps de guerre? L'Angleterre, toujours si avisée dans sa politique extérieure, ne nous donna-t-elle pas l'exemple, dès le début de la crise actuelle, en accréditant un ambassadeur auprès de Benoît XV? C'est par le Vatican seul que nous aurions pu conserver un point de contact avec l'Autriche, et les résultats d'une conversation avec l'alliée de l'Allemagne pouvaient et peuvent encore offrir des possibilités d'entente d'une importance incalculable.

L'influence de la papauté dans certains pays catholiques qui gémissent en ce moment sous la botte du Teuton, c'est-à-dire la Belgique, l'Alsace et la Pologne, est tellement puissante qu'il paraît presque impossible

que, sans son intervention, il soit décidé du sort de ces pays.

Enfin, nous rappellerons que la France possède, en vertu des capitulations et de nombreux traités internationaux, le protectorat des catholiques en Orient. Ce protectorat a une valeur morale, politique et même économique considérable. C'est toute la question de notre influence séculaire dans les Balkans, en Turquie d'Europe et d'Asie. C'est une partie du patrimoine de la France dont nous devons compte aux générations futures. Est-ce le moment d'abandonner une portion quelconque de ce riche héritage, au moment où le dépècement probable de l'Empire ottoman va placer dans notre sphère d'influence la Syrie et la Palestine?

Nous avons donc, à défaut de questions religieuses proprement dites, à défaut des nominations d'évêques français auxquelles notre Gouvernement a renoncé à jamais par la loi de séparation, nous avons des questions politiques de premier ordre à traiter avec le Saint-Siège.

Le Pape, on l'oublie trop volontiers en France, aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires, représente en sa personne le caractère d'une double souveraineté. Il est le souverain pontife de la religion catholique romaine, mais il est aussi un souverain au même titre que tous les chefs d'État auxquels cette qualité est reconnue par le droit international. La loi des garanties lui a conservé ce caractère, après la perte de son domaine temporel. C'est donc à tort que le Gouvernement français, ou tout au moins les députés de la majorité, paraissent penser qu'un ambassadeur de France auprès du Pape apporterait au Vatican un hommage religieux et que son salut au pontife romain aurait la signification d'une génuflexion de la France catholique au pied du trône pontifical. Cette idée résulte d'une ignorance complète de la question, d'une méconnaissance

de la réalité que peuvent seuls enfanter l'aveuglement et la haine des sectaires. L'envoi d'un ambassadeur au Pape serait dans notre pensée un geste éminemment politique, en même temps qu'un acte de courtoisie à l'égard d'un souverain dont la bienveillance nous serait précieuse. L'Angleterre et la Prusse protestantes, la Russie schismatique ont une représentation auprès du Pape, la Turquie musulmane désire passionnément en obtenir une. Quelle anomalie pour la France que son abstention !

Quelle faute de goût pour une nation aussi policée ! Quelle erreur politique dans un gouvernement appelé par les circonstances à être l'arbitre de l'Europe !

Voilà en résumé cette grande querelle religieuse. Qui donc a intérêt à la voir prolonger, sinon les ennemis de la France, ceux du dehors et ceux du dedans ? Rien de ce que nous demandons n'a l'apparence d'un privilège quelconque pour les catholiques. Régler la question des églises, assurer la sécurité du culte catholique, reprendre des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, ce sont des questions d'ordre général auxquelles tous les Français doivent désirer des solutions promptes, rationnelles et équitables.

IX

LA QUESTION SOCIALE

Combien ce que nous demandons là pour les catholiques est peu de chose en comparaison de ce que ceux-ci sont disposés à concéder pour obtenir à la fois la paix religieuse et la paix sociale.

Quand on étudie ces questions et qu'on cherche à les synthétiser pour en faire ressortir aux yeux du lecteur le principal aspect, on ne tarde pas à comprendre que ce sont les mêmes politiciens qui entretiennent les deux querelles sociale et religieuse, et cela dans le même but, qui est de régner au moyen de divisions factices.

S'il en était autrement, comment expliquer la faillite navrante de toutes les prétendues réformes sociales, alors que la bonne volonté pour les réaliser est absolue et indiscutable dans le parti catholique. Voici ce que déclare l'un de ses écrivains les plus autorisés, M. René Bazin : « Nous ne sommes catholiques que si nous cherchons ce qu'il y a de plus juste et ce qu'il y a de meilleur pour tout l'ensemble du peuple de France, et nous ne sommes dignes d'un tel nom que si notre charité s'étend à toutes les âmes, si notre esprit s'intéresse à des misères dont nous ne souffrons pas personnellement et à des progrès dont profiteront d'abord les pauvres, les faibles, les non protégés, les non compris, les non aimés, c'est-à-dire par définition les premiers de nos frères [1]. »

De même l'abbé Sertillanges, commentant une bro-

(1) Discours prononcé par M. René Bazin, président de l'Assemblée des publicistes chrétiens, le 19 mars 1916.

chure de M. Millerand sur le socialisme réformiste, déclare nettement : « Nous sommes pleinement d'accord avec vous pour assurer à chaque homme son développement intégral, abolir tout ce qu'ajoutent d'amertume et de misère aux inégalités naturelles les inégalités sociales. Qu'il soit entendu que, comme chrétiens, nous ne repoussons qu'une chose : le mal, et que nul système économique ne nous trouvera disposés à refuser l'examen ni éventuellement le concours. » Et, dans une autre déclaration plus *avancée* encore, c'est-à-dire renfermant des avances plus précises au parti socialiste, le savant ecclésiastique s'exprime ainsi : « Le socialisme dirait avec Mazzini en 1871 : « Il faut que, sans violer les droits « acquis, sans fouiller dans le passé, sans détruire un « seul des éternels éléments de la société, la propriété « passe désormais entre les mains du travail. » Et l'Église, sans s'inquiéter de savoir si c'est un révolutionnaire qui parle, dirait : oui, parce que cela est juste. Elle demanderait seulement que ce programme fût rempli avec toutes ses clauses, et qu'on s'arrêtât net là où les « droits « acquis » et les « éternels éléments de la société » seraient en souffrance; là où les réformes risqueraient de se transformer en destructions (1). »

Après ces citations qu'il serait facile de multiplier, il ne peut rester aucun doute sur l'esprit de conciliation des chrétiens, sur le zèle même qu'ils apporteront à faire aboutir la réforme sociale, par laquelle nous estimons qu'il faut commencer l'œuvre de régénération, de progrès et de grandeur que nous préconisons. Il n'a pas dépendu d'eux dans le passé que cette réforme fût entreprise, mais les zélateurs socialistes les plus ardents, de propos délibéré, se sont toujours refusés à une entente et à une collaboration. Dans toute leur politique

(1) A.-D. Sertillanges, *Socialisme et Christianisme*, passim.

ils ont toujours affiché des principes et employé des méthodes formant un obstacle invincible à toute union, pour éterniser le malentendu et la haine qui étaient les instruments de leur règne.

Le principe même de cette méthode a consisté à affirmer qu'il n'y a pas une question sociale, mais des questions sociales, et, par suite, on a vu des essais pour solutionner la série de toutes ces questions à mesure qu'elles se présentaient plus urgentes. La politique de la République a consisté à détacher du bloc unifié les plus intelligents des socialistes, à leur ouvrir l'accès des ministères, à insister dans les programmes sur la nécessité des réformes et à faire voter un grand nombre de lois, dites lois sociales, qui ont réglé d'une manière plus empirique que doctrinale l'assistance aux invalides, la protection des enfants et des femmes, les retraites ouvrières. Et, par ces lois, on atteignait comme résultats : d'une part, une légère amélioration du sort du prolétaire ; d'autre part, une augmentation considérable du nombre des fonctionnaires, une aggravation incessante des dépenses de l'État, une extension indéfinie du budget. A défaut de la réalisation intégrale de la cité future, par l'avènement du collectivisme marxiste, le parti unifié en votant ces lois cherchait à écraser d'impôts la classe capitaliste. Il escomptait que le développement sans arrêt de l'étatisme amènerait la ruine complète de la classe possédante et, par suite, le nivellement égalitaire dont il professe la chimère.

Tout entiers à cette politique de haine, les unifiés semblent écarter à dessein des délibérations au Parlement la loi primordiale, la loi sociale elle-même, la charte du travail.

Dominés par une conception d'origine allemande, celle du collectivisme marxiste, ils restent aveugles et sourds à toute vérité expérimentale. Ils ne constatent

pas que l'évolution naturelle des ouvriers les a conduits à l'organisation syndicale, que c'est dans le développement du syndicalisme que doit être cherchée la solution et non dans le rêve utopique des charlatans d'outre-Rhin. Ils affectent tout au moins de ne pas voir qu'il faut avant tout donner à l'ouvrier un statut légal, organiser et régler les rapports du capital et du travail représentés par les syndicats patronaux et ouvriers. Voilà le concept d'union sacrée dont ne voulaient à aucun prix les profiteurs de la République, qu'ils fussent radicaux ou socialistes. Voilà l'œuvre essentielle à laquelle nous avons toujours convié les Français et qui s'imposera demain à nos délibérations et à nos résolutions.

Et cependant ces mêmes socialistes allemands, qui nous avaient lancé dans les jambes la lutte des classes pour nous affaiblir et nous vaincre, ne méconnaissaient pas que le principe même de la grandeur de leur pays devait être cherché dans l'alliance du capital et du travail. Ils ne craignent pas d'avouer, à la tribune même du Reichstag, et par la voix de leurs représentants les plus autorisés, que la ruine du pays causerait celle des prolétaires, que le sort de ceux-ci est lié à la richesse générale, dont chaque développement leur apporte une amélioration correspondante.

En était-il de même en France, où le socialisme prêchait la destruction de l'usine et l'anéantissement du capital?

Mais les idées à ce sujet évoluent maintenant avec rapidité. Voici déjà une déclaration caractéristique de Lysis (*Humanité* du 4 décembre 1915):

« Citoyens, voyons les choses comme elles sont. Les Allemands sont des barbares autrement dangereux que ceux des âges primitifs, car ils allient à leur manque de sens moral la compréhension de la science qui leur permet d'étendre indéfiniment leur puissance matérielle.

Il en résulte que, après les avoir battus militairement grâce à l'héroïsme de nos soldats et à l'appui de nos vaillants alliés, nous devrons encore, pour ne pas être absorbés par eux, nous élever industriellement et techniquement à leur niveau. Nous n'avons pas d'autre alternative : ou nous jetterons par-dessus bord nos vieilles méthodes économiques et politiques pour nous consacrer au développement de notre pays si longtemps négligé, ou nous céderons le pas aux 70 millions d'Allemands que nous aurons vaincus provisoirement, mais dont nous n'aurons pas supprimé les qualités. La démocratie française est placée dans ce dilemme : elle doit grandir ou mourir. »

Il faudrait citer en entier trois articles de Gustave Hervé dans la *Victoire* des 1er, 2, 3 avril 1916, sur la crise du socialisme français, où le grand polémiste bafoue la doctrine de Karl Marx et la rejette définitivement.

La sainte passion pour l'amélioration du sort des masses ne semble donc pas avoir donné jusqu'à présent aux socialistes unifiés qui y cherchaient leur inspiration la notion exacte des procédés les meilleurs pour la réaliser. Ils employaient des moyens empiriques et semblaient convaincus qu'il suffit de prendre le plus d'argent possible dans les poches des contribuables pour procurer le résultat désiré. Double erreur. D'abord, parce que cet argent ne va pas en entier aux prolétaires ; une portion importante reste entre les mains des fonctionnaires nouveaux créés pour l'application des lois sociales. Le principe vrai, c'est qu'il faut créer de nouvelles richesses dans le pays pour en faire bénéficier les déshérités. Le jour où les syndicats ouvriers posséderont la plénitude de la capacité civile et que, par une intelligente contribution du capital, leur patrimoine corporatif grandira sans cesse, un immense progrès sera réalisé dans la condition des prolétaires. Prendre à ceux qui possèdent pour le

donner à ceux qui ne possèdent pas est une idée simpliste, une réalisation de communisme naïf que les codes civilisés ont toujours condamnée. Ce n'est nullement une conception économique expérimentale. On améliore le sort de la classe prolétaire en offrant l'occasion au travail de gagner un salaire plus élevé, en l'associant au produit de la richesse qu'il crée, mais non en multipliant les œuvres de charité. Or, les lois sociales de la République n'ont été jusqu'à présent que des œuvres de charité électorale, laïque et vexatoire.

La politique impériale dont le but est la grandeur de la France cherchera à développer toutes les sources de la richesse publique au lieu de les tarir. Elle doit donc rencontrer l'adhésion de tous les Français qui s'intéressent au bonheur du peuple. Créer des richesses nouvelles, c'est travailler à l'amélioration du sort des prolétaires. Favoriser l'activité des inventeurs, des financiers, des commerçants, des industriels, des agriculteurs, de tous les producteurs, les encourager, au lieu de les ruiner, voilà le rôle du Gouvernement. Bien mieux, il est de grandes entreprises pour lesquelles l'initiative ou le concours de l'État sont absolument nécessaires, ce sont par essence des entreprises de l'impérialisme, des entreprises créatrices de richesses nouvelles, telles qu'a été dans le passé la création du canal de Suez et que doivent être demain le chemin de fer transafricain, le port commercial panatlantique de Brest, le tunnel sous la Manche, la mise en colonisation du bief du Niger, etc., etc.

Dans l'*Humanité* du 4 janvier 1916, M. Marcel Cachin a dit très éloquemment que « les camarades des tranchées prouvent par leur exemple que dans des moments comme ceux-ci le socialisme consiste à se solidariser avec les intérêts nationaux menacés ». Retenons cette déclaration pour notre politique impériale et convions

M. Cachin à reconnaître avec nous, qu'en tout temps et demain plus encore qu'hier, les socialistes devront se solidariser avec les intérêts nationaux qui sont bien les leurs quoiqu'on ait voulu leur enseigner le contraire. Que le socialisme de l'avenir soit encore international, nous n'y ferons aucune objection, mais à condition que sa doctrine soit d'origine française et non allemande. La propagande de l'impérialisme français se prêtera volontiers à la diffusion dans le monde des principes sociaux qui doivent unir dans notre propre pays tous les adhérents de l'union sacrée et de la justice sociale.

Nous serons certains dès lors que cette doctrine sera claire comme une conception française, qu'elle ne recélera aucune ambiguïté diabolique, aucune entreprise contre notre existence nationale. Selon le désir de Gustave Hervé [1], « on parlera au peuple un langage simple, clair, vibrant ». « Sitôt assemblés, dit ce grand polémiste, les cardinaux de l'Internationale prennent des âmes de théologiens. Ils se mettent à réciter les prières de notre église... Chez nous on invoque saint Karl Marx, et, conformément à son saint enseignement, on proclame que tout ce qui nous arrive de fâcheux c'est de la faute du régime capitaliste.

« Après quoi on cherche les formules les plus plates, les plus abstraites, les plus grises, les plus alambiquées pour énoncer les vérités les plus élémentaires. »

Espérons que la crise actuelle fera naître une ère nouvelle où le peuple cessera d'être trompé par des formules de ce genre. Les adeptes de la politique impériale lui tiendront un tout autre langage. De même que nous avons reconnu que la question religieuse se résume dans l'obtention de la sécurité pour l'exercice du culte, nous n'hésiterons pas à proclamer que la question sociale est

---

(1) *Guerre Sociale* du 16 février 1915.

avant tout une question de sécurité, et que la sécurité de l'ouvrier doit être assurée par le principe de liberté du socialisme français et non par la tyrannie du socialisme allemand, par l'évolution naturelle et non par une conception d'utopie. Selon la forte expression de M. Hébrard de Villeneuve ([1]), il y a des « lois mortes » auxquelles il a manqué pour vivre le consentement de ceux pour qui elles avaient été conçues. Disons donc bien haut que les lois sociales que professera la politique impériale de demain auront pour caractère d'être voulues et consenties par le prolétariat et ne lui seront pas imposées contre son gré.

Combien ces lois de servitude pour ceux qui en paraissent les bénéficiaires sont imprégnées des idées césariennes d'outre-Rhin, c'est ce que l'on ne comprenait pas alors qu'on les votait, combien elles sont éloignées de l'idéal de la politique impériale française, combien contraires à toutes les idées d'émancipation de l'individu proclamées par la Révolution aussi bien que d'amélioration morale de l'homme poursuivies par les philosophies et les religions, comment l'étatisme conclut à l'asservissement le plus dégradant du prolétaire en le maintenant, sans aucune chance de relèvement, dans la condition où le hasard l'a fait naître, il suffit pour s'en convaincre d'étudier le système de Karl Marx dont la réfutation déjà présentée tant de fois n'a pas sa place ici.

Ce que nous voulons affirmer, c'est que, dans tous les projets de lois sociales présentés, discutés ou votés, il n'a jamais été question de la loi primordiale, de la loi sociale par essence, c'est-à-dire de la charte du travail, c'est qu'aucune tentative n'a été faite pour solutionner le conflit toujours existant entre le capital et le travail *en créant entre eux une association*. Ce que nous voulons

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1915.

affirmer, c'est que cette association est possible, qu'elle serait féconde en résultats et que, le principe de cette association une fois admis, des résultats de concorde et de prospérité ne tarderaient pas à prendre une extension et une importance que personne ne paraît soupçonner. Nous ne pouvons nous borner à une affirmation et nous devons à nos lecteurs d'énoncer le principe auquel nous faisons allusion.

X

L'ASSOCIATION SYNDICALE PROPRIÉTAIRE

La principale réforme sociale, dont M. Millerand a pris l'initiative, mais qu'il n'a pas encore réussi à faire voter, donnerait aux syndicats ouvriers la plénitude de la capacité civile. Un partisan de l'union sacrée s'associerait bien volontiers à cette mesure « qui augmenterait la force et les moyens d'action des syndicats, et qui pourrait avoir une influence des plus heureuses sur leur orientation et contribuerait à les soustraire aux suggestions révolutionnaires. Si les syndicats devenaient des capitalistes, ils sentiraient probablement fléchir leur prévention contre la richesse acquise : ce capital serait pour eux le commencement non seulement de la fortune, mais aussi de la sagesse, et les patrons avisés ne devraient pas hésiter, dans leur propre intérêt, à se faire les premiers bailleurs de fonds des caisses syndicales ». Nous souscrivons bien volontiers à ces paroles sages et profondes de M. Hébrard de Villeneuve [1].

L'auteur même de la loi de 1884 qui a consacré l'existence légale des syndicats, Waldeck-Rousseau, prévoyait cette nouvelle étape de l'évolution sociale. « Cette loi, a-t-il écrit [2], a mis entre les mains des ouvriers l'instrument d'une évolution sociale plus décisive, l'accession pacifique du salariat à la propriété industrielle et commerciale. »

Nous ne voulons ni contredire cette affirmation ni en

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1915.
(2) Préface de *La Fédération économique*, de J. Paul-Boncour.

détruire l'espérance. Mais n'est-il pas permis de remarquer avec quelle lenteur se réalise cette promesse. Ne voit-on pas clairement que, bien loin d'encourager le mouvement syndicaliste, depuis 1884 toutes les lois sociales de la République sont ou des obstacles ou des dérivatifs à ce mouvement et que l'intervention de plus en plus accentuée de l'État dans tous les problèmes de la vie ouvrière qui auraient pu être solutionnés par le syndicalisme et la mutualité n'a fait que retarder cette accession du salariat à la propriété escomptée par Waldeck-Rousseau, il y a déjà trente-deux ans ?

Après avoir signalé cette obstruction si contraire aux principes de la politique impériale dont nous cherchons à formuler le programme, il nous faut encore présenter quelques réflexions sur la nature même de la propriété qu'on rêve d'accorder aux syndicats. Tout d'abord, constatons que l'accession des syndicats à la propriété constituera la création d'une propriété collective dont l'extension sera presque indéfinie. Personnellement nous n'y avons pas d'objection, car nous sommes convaincu que le développement de cette propriété collective possédée par des associations ouvrières ne modifiera en rien la tendance naturelle de l'ouvrier à la propriété individuelle. Nous espérons que l'idéal de l'avenir sera pour l'ouvrier de posséder sa petite maison et de cultiver son propre jardin tout en ayant sa part dans la propriété de son syndicat. Tout au plus pourrions-nous trouver singulier que Waldeck-Rousseau, le grand ennemi des moines industriels et commerçants, et qui considérait la propriété collective entre leurs mains comme un danger pour la France, ait professé des idées si différentes à l'égard d'une propriété collective similaire.

Aussi bien cette observation n'est-elle qu'accessoire et voici la principale.

Waldeck-Rousseau, pas plus que ses successeurs, n'en-

visageait aucune association du capital et du travail, et il n'entrevoyait pas d'autre propriété possible pour les ouvriers syndiqués que celle du commerce et de l'industrie qui font l'objet de leur profession.

Ici encore nous ne présentons aucune objection et nous nous bornons à présenter cette observation, que le caractère de cette propriété sera précaire et aléatoire puisqu'elle dépendra du succès de l'entreprise commerciale et industrielle possédée par le syndicat. Que les affaires soient mauvaises, les ouvriers peuvent subir le chômage et la ruine. Triste perspective pour des travailleurs qui désirent avant tout la sécurité. Il est donc possible que le cadeau qu'on offre ainsi à la classe ouvrière ne lui soit pas absolument sympathique et que, sans le refuser, elle l'accepte avec peu d'enthousiasme.

Mais il est heureusement une autre propriété que l'on peut octroyer aux syndicats et aux fédérations des syndicats du même métier, et c'est l'obtention de cette propriété que nous plaçons en tête du programme de la politique impériale.

C'est la propriété d'un patrimoine syndical. Nous voudrions qu'à chaque syndicat fût constitué un patrimoine inaliénable administré sous la garantie de l'Inspection des Finances de l'État, et que les éléments de ce patrimoine fussent formés de trois éléments : contribution patronale, contribution de l'ouvrier, contribution de l'État.

Toutes les dépenses concernant l'apprentissage, le chômage, l'invalidité, les retraites, seraient payées au moyen des revenus du patrimoine. Dès lors, la plupart des lois sociales, grevant le budget et développant l'étatisme à outrance, pourraient être supprimées.

L'État, pour commencer, ferait un don magnifique aux caisses syndicales, constituant le fonds même de la propriété ouvrière. Le vote d'un emprunt de trois milliards,

dont les rentes fourniraient la dot de l'union sacrée conclue entre le capital et le travail, serait le premier gage de l'entente réalisée entre tous les Français pour faire aboutir la réforme sociale dont on nous leurre depuis si longtemps.

La Restauration a eu le milliard des émigrés, nous n'avons aucune objection à ce que la République décrète les milliards des ouvriers. Nous sommes persuadé que la France y trouvera d'ailleurs une notable économie sur la pratique des lois sociales actuelles.

Sur la contribution ouvrière, nous avons peu de chose à dire, puisqu'elle dépendrait des ouvriers eux-mêmes groupés en syndicats.

Quant à celle des patrons, nous pensons que le moyen le plus simple de l'assurer aussi importante que possible, tout en associant d'une façon définitive l'ouvrier à la prospérité de l'entreprise, serait un prélèvement sur l'ensemble de la production, si c'est une industrie, ou le total des opérations, si c'est un commerce, et non sur les bénéfices qui présentent toujours un caractère aléatoire. Toute augmentation des affaires procurera une contribution patronale plus élevée et l'ouvrier est intéressé au succès patronal. C'est un lien véritable d'association entre le capital et le travail.

La gestion d'un patrimoine syndical ne peut que développer tous les sentiments les plus élevés de la dignité humaine chez les ouvriers qui y seront délégués. Il est facile pour l'État, et c'est là que son intervention sera justifiée, de surveiller et de contrôler cette gestion et même d'y participer de manière à la placer à l'abri de tout risque.

L'adoption de cette mesure essentielle n'empêcherait pas d'ailleurs de mêler l'effort mutualiste à l'action syndicale ; mais ici, quoique mutualité signifie association, nous estimons que le geste d'appartenir à une mutualité

est essentiellement individuel et qu'il appartient à l'ouvrier conscient et averti de le réaliser sans qu'il y ait lieu à aucune intervention des dirigeants de la politique. La propagande de la mutualité se fait admirablement en France, car elle est en très bonnes mains et son succès constant autorise toutes les espérances.

XI

CONCLUSION

Nous avons constaté que la France avait suivi depuis quarante ans une politique impériale inconsciente et incohérente. La guerre actuelle nous est apparue comme la résultante d'une politique de tâtonnements, d'hésitations, de contradictions, d'ambitions et de faiblesses, sans netteté, sans suite dans les vues. On ne commandait pas aux événements, mais on les provoquait par des imprudences et on les subissait, on se tirait des complications par des reculades et finalement on se trouvait acculé à la lutte suprême provoquée par un ennemi qui s'y préparait sans arrêt. On a beaucoup dit qu'une des causes principales de cette situation était inéluctable puisqu'elle résidait dans l'impossibilité pour une République d'avoir une politique extérieure. Tel n'est pas notre avis. Aucune nation ne peut se désintéresser des questions extérieures, la France moins que toute autre. La République doit donc avoir une politique extérieure dont le principe essentiel est qu'elle soit adaptée à sa constitution. Chez nous, par suite de l'héritage d'un ensemble de traditions, les unes excellentes, les autres médiocres ou détestables, par suite de la formation défectueuse des hommes d'État du nouveau jeu, de leur inaptitude à comprendre les questions auxquelles leur éducation les avait laissés étrangers, par suite aussi de l'ignorance générale du pays, de son désintéressement complet des questions extérieures, et, pour tout dire, de la légèreté de notre caractère national, on a suivi une politique aussi médiocre que dangereuse.

Des disciples de Balzac ou de Stendhal installés au Quai d'Orsay y ont perpétré dans le mystère des plans chimériques à base de sentimentalité, d'utopie et de mégalomanie.

Il serait dans l'intérêt du pays que ces chimères fissent place à la politique expérimentale et que les Français témoignassent qu'ils s'intéressent à la politique extérieure. Une nation libre doit contrôler ses mandataires, et, si elle témoigne quelque curiosité pour les problèmes extérieurs, la politique du mystère aura vécu. Des questions précises posées aux ministres ne seront plus éludées comme elles l'étaient si facilement dans le passé et notre politique extérieure deviendra aussi claire qu'elle était obscure. Avec le mystère disparaîtra le danger. Mais, répétons-le, la condition absolue de la lumière serait que le pays lui-même voulût voir clair. Ce serait une erreur grave de croire que la guerre actuelle mettant fin à toutes les querelles, on pourra s'endormir dans la paix future sans aucun souci des questions extérieures. Quelles que soient les stipulations de la paix et quelque défaite que subisse l'impérialisme germanique, on n'aura supprimé ni les intérêts ni les ambitions dont l'ensemble constitue les impérialismes russe, anglais, italien, américain, japonais et français.

En admettant que toutes les précautions soient prises pour assurer non seulement l'équilibre européen, comme l'a fait pour une période de quarante ans le Congrès de Vienne, mais bien l'équilibre mondial, peut-on affirmer qu'aucune cause de rivalité ne surgira jamais entre les six empires qui se seront partagé le monde ? Est-ce au lendemain du jour où le pacifisme vient de recevoir un si éclatant démenti qu'on oserait se bercer d'une nouvelle illusion dont le réveil serait plus tragique encore ? Nous ne doutons pas que la leçon soit méditée en Angleterre et en Amérique. Notre seule crainte serait que la

France ne comprît pas et que l'aimable légèreté de notre pays ne l'exposât à un nouveau désastre. Comment lui communiquer tous les enseignements de cette terrible expérience, comment l'empêcher d'oublier, comment lui éviter le retour des erreurs qui ont rendu si inefficace la préparation de sa politique impérialiste d'avant la guerre ? Comment fortifier cette politique, mettre à sa disposition tous les moyens de propagande et d'expansion ?

La France, espérons-le, sera désormais consciente de la grandeur de son empire terrestre comme elle l'a toujours été de son royaume idéal dont les provinces sont les idées de Justice, de Liberté et de Fraternité. Comment lui donner l'organisation nécessaire pour accomplir dans l'univers sa mission traditionnelle ?

Cette organisation, l'État a déjà montré, par des défaillances trop souvent renouvelées, qu'il ne pouvait pas s'en charger à lui tout seul. L'initiative privée doit la créer, car l'État a déjà trop de besognes à accomplir dont il s'acquitte médiocrement. D'ailleurs les institutions autonomes rentrent bien dans le génie de notre race et quelques-unes d'entre elles ont plus fait pour le bon renom et la gloire de la France qu'aucune création de l'État. Au premier rang de ces institutions autonomes ne voit-on pas resplendir l'Institut de France, dont aucune académie royale ou impériale, créée et patronnée par un État, n'a jamais balancé le prestige, l'Alliance française qui fait rayonner par le monde l'influence de notre littérature, le Comité de l'Afrique française auquel nous devons en grande partie la conquête de notre empire africain, la mutualité et les syndicats agricoles qui ont organisé dans notre pays l'assurance sociale et la prévoyance économique dont les lois spéciales et les administrations créées pour en assurer l'exécution n'ont jamais pu ébaucher que de précaires et coûteuses et vexatoires tentatives ?

Ce qui devait être la caractéristique de la vitalité nationale d'un pays libre c'est la création de grandes associations de propagande pour la défense de ses intérêts. Ces organes existent en Allemagne et y permettent à l'opinion publique de faire entendre sa voix. On a cru en France, sans doute sur la foi des théories, que les institutions parlementaires suffiraient, et dès lors on s'en est remis avec trop de confiance au Gouvernement pour faire prévaloir les solutions désirées et nécessaires.

Il faut reconnaître aujourd'hui que ce système n'a donné aucun bon résultat et que les encouragements ou les satisfactions donnés aux différents intérêts nouveaux par la collaboration du Gouvernement et du Parlement semblent destinés surtout à servir des passions, des rancunes, des utopies et des intérêts particuliers. C'est le cas pour la marine de commerce, pour les lois sociales, pour les lois financières, etc., etc.

Abandonner au gouvernement providence le soin de tout régler indique une véritable décadence de l'énergie nationale, dont le socialisme d'État a été la révélation la plus navrante.

Nous croyons qu'il est nécessaire de voir se grouper entre eux les hommes de bonne volonté qui croient comme nous qu'il faut faire quelque chose pour la cause de l'impérialisme français. Ce groupement indépendant de l'administration officielle ne devrait-il pas compter sur sa bienveillance si le Gouvernement continuait à professer après la guerre la doctrine proclamée à la tribune du Parlement par M. Briand, président du Conseil, dans les termes suivants (1) :

« La tâche essentielle du Gouvernement est d'utiliser, en les groupant en vue de la guerre, toutes les forces vives de la nation ; de combiner, d'associer à cet effet les

(1) Déclaration ministérielle du 4 novembre 1915.

efforts de tous les services publics. C'est par l'étroite, l'incessante coopération de toutes les bonnes volontés que sera obtenue la victoire. » (*Applaudissements.*)

Sous quelle forme ce groupement pourrait être établi, comment pourrait être constitué un très puissant comité de la politique française, quelle serait sa tâche et quelles seraient ses chances de succès, quelle influence une pareille association patriotique pourrait-elle exercer sur les destinées de la nation, c'est le problème que nous voudrions nous contenter de poser aujourd'hui, laissant aux initiatives autorisées et à la réflexion de tous le soin de tracer les cadres de l'entreprise.

Qu'il nous suffise maintenant de dégager les conclusions qui nous semblent devoir dominer la question.

Un des principaux enseignements de la crise actuelle c'est que certaines théories internationales sont funestes au pays qui les importe de l'étranger. Au nombre des plus dangereuses sont apparues les utopies du pacifisme et de l'internationalisme socialiste. Ces doctrines sont utiles au pays qui les propage chez ses concurrents pour les affaiblir ; elles sont une cause de faiblesse et de ruine pour les nations qui les adoptent sans s'être assurées qu'elles sont une règle de conduite pour leurs voisins.

La France doit adopter une politique conditionnée par la connaissance exacte des devoirs et des obligations aussi bien que des bénéfices que présente pour elle la possession de son empire d'outre-mer.

Le programme de la politique française comporterait essentiellement les articles suivants :

1° La réforme sociale ;

2° La tolérance religieuse ;

3° La mise en valeur des colonies ;

4° La lutte contre l'étatisme ;

5° La création de richesses nouvelles, l'État protégeant et encourageant toutes les grandes entreprises impé-

riales, telles que ports, chemins de fer, marine marchande, concessions de mines, etc.;

6° La propagande des principes de la politique extérieure;

7° L'adoption d'une bonne politique financière; la cessation du gaspillage; l'utilisation rationnelle des ressources du pays;

8° La lutte contre la dépopulation.

Si tous les Français qui pratiquent aujourd'hui sans défaillance l'union sacrée se mettaient d'accord pour réaliser ce programme, il n'est pas douteux que la puissance de notre pays se développerait rapidement.

Et, selon le vœu que nous avons exprimé, la sécurité de la France, compromise dans le passé par ses propres fautes, plus encore que par le génie de son ennemie héréditaire, serait fondée, dans l'avenir, sur sa propre grandeur et sa force invincible.

TABLE DES MATIÈRES

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JUIN 1916

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT